BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3952 du Vendredi 7 Février 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ACADÉMIE MILITAIRE MARIEN NGOUABI

Les 30 ans de formation célébrés dans l'allégresse

Le Président Denis Sassou Nguesso décorant les cadres congolais et chinois ayant contribué au rayonnement de l'Académie militaire Marien Ngouabi (P.4)

CORNICHE DE BRAZZAVILLE

Une deuxième expertise est attendue

La réhabilitation de la corniche soumise aux conclusions des experts (P.6)

ECHANGES DE VŒUX À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Le président du CNALC invite les évêques à œuvrer pour la pastorale du développement

Une vue de l'autel pendant la messe (P.8)

NOSTALGIE

N'Kouka ''Matins'': Diables-Noirs et SC Toulon, ç'a été sa vie

Martin N'Kouka pendant son séjour à Brazzaville (P.15)

Edirotial

Eglise: préparer l'avenir

CESAR GANAO

«L'UFD est un parti qui doit continuer d'exister aux côtés d'autres forces politiques»

Le fils du fondateur de l'UFD (P.3)

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 ; Tél.: 05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

MANAGER UNIVERSEL MANPOWER»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Trois Millions (3 000 000)
Siège social: 3, Impasse de LOUAKI (ex-rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO, entre la Base Industrielle de TOTAL E&P et l'IRP, Quartier ORSTOM, Arrondissement no 2, Boîte postale: 5959
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG/PNR/19 B 473

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 08 novembre 2019, enregistré à Pointe-Noire, le 11 novembre 2019, sous folio 129/4, n° 538, la création d'une société avec les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Mise à disposition de personnel intérimaire et formations.
Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'objet social ci-dessus;

DENOMINATION: «MANAGER UNIVERSEL MANPOWER» SARLU;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 3 Impasse de LOUAKI (ex-rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO, entre la Base Industrielle de TOTAL E&P et l'IRP, Arrondissement n° 2, Boîte postale 5959, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur Boniface KAYA est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/19 B 473;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 novembre 2019, sous le numéro 19 DA 1475.

Fait à Pointe-Noire, le 3 février 2020.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

MANAGER UNIVERSEL LOGISTIQUE»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Trois Millions (3 000 000)
Siège social: 3, Impasse de LOUAKI (ex-rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO, entre la Base Industrielle de TOTAL et l'IRP, Quartier ORSTOM, Arrondissement no 2, Boîte postale 5959
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG/PNR/19 B 474

Suivant acte authentique reçu par le Notaire Soussigné, le 08 novembre 2019, enregistré à Pointe-Noire, le 11 novembre 2019, folio 129/8 n° 542; il a été constitué une société ayant pour:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Transport;
- Logistique;
- Travaux publics et location engins;
- Exploitation de carrière.
Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'objet social ci-dessus.

DENOMINATION: «MANAGER UNIVERSEL LOGISTIQUE» SARLU

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 3 Impasse de LOUAKI (ex-rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO, entre la Base Industrielle de TOTAL E&P et l'IRP, Arrondissement n° 2, Boîte postale 5959, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur Boniface KAYA est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/19 B 474;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 novembre 2019, sous le numéro 19 DA 1476.

Fait à Pointe-Noire, le 3 février 2020.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

VIS D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DES SEMENCES AGRICOLES

CRS a récemment obtenu le financement de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (United States Agency for International Développement) à travers leur Bureau d'Assistance en Cas de Catastrophes à l'Etranger (Office Of Foreign master Assistance -OFDA).

Pour répondre aux besoins urgents d'assistance aux familles touchées par les conflits dans le département du Pool en République du Congo, CRS et son partenaire Caritas Congo, mettent en œuvre un projet d'assistance Rapide en Semences agricoles et outils agricoles appelé TELEMA («Debout» en Lingala).

Pour exécuter ce projet, CRS souhaite contracter des fournisseurs potentiels pour fournir des semences agricoles pour 2 500 Ménages. Ces Articles seront livrés à Brazzaville, au bureau ÇRS. Les livraisons seront faites gu fonction des besoins exprimés par CRS. Les articles livrés doivent répondre aux normes et spécifications de CRS. Le Fournisseur est tenu de livrer au lieu indiqué dans un délai de 10 jours dès réception du bon de commande.

Les fournisseurs (Producteurs ou Revendeurs) intéressés sont invités à venir retirer gratuitement et de bonne foi le dossier d'appel d'offre aux bureaux de CRS, sise à Brazzavill% rue de Duplex, quartier Blanche Gomes, derrière l'ambassade des Etats-Unis, Centre-Ville, Brazzaville.

Composition de l'Offre
L'offre sous plis fermé doit comprendre:
- Les documents d'identification (CNI ou Passeport pour Personnes Physiques et RCCM ou - Equivalent pour Personnes Morales)
- Une copie de la demière Patente
- Une copie du NIU
- L'offre technique dument signée et cachetée (voir modèles de soumission dans le dossier d'appel d'offre)
- L'Offre financière dument signée et cachetée voir modèles de soumission dans le dossier d'appel d'offre
- Capacité Financière
- Echantillons

1. Autres Informations:
- L'offre doit avoir une validité minimum de 30jours à dater de la date de clôture de l'avis d'appel d'offre
- La proposition financière devra être exprimée en francs CFA
- La proposition financière devra reprendre la quantité requise de cette présente demande et renseigner sur la valeur totale de l'achat sous peine d'être écartée
- Les soumissionnaires sont invités de s'enquérir des conditions et contenu du modèle de contrat avant la soumlsyon.

A. Soumission
Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au bureau ci-haut cité au plus tard le vendredi 28 février 2020 à 12h00.

Les offres doivent être soumises dans une enveloppe scellée portant la mention «À ne pas ouvrir avant le 28 Février 2020» et portant la référence d'appel d'offres 2020 /TELEMA/001 Pour fins d'identification.

La DIRECTION

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU
Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville, 1724 Ter, rue Albert MAMPIRI, Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moungali
Tél.: 05 548-65-12/06 654-48-05 / E-mail: mouloundou.notaire@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE HEVEAS ET CAOUTCHOUC DU CONGO
En abrégé «HEVECO»
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE /Au Capital de 10.000.000 F. CFA
Siège Social: Brazzaville, 1743, rue Albert MAMPIRI, Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moungali / RCCM CG/BZV/12 B 3853

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE HEVEAS ET CAOUTCHOUC DU CONGO, en abrégé «HEVECO», reçus par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, en date à Brazzaville du 06 Janvier 2020, dûment enregistré aux Domaines et Timbres de la recette de Talangaï, sous le Folio 0010/7, n° 00017, l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:
- Modification de l'objet social par l'extension des activités suivantes: Productions Agricoles et Elevages - Installation, Réparation des Infrastructures Industrielles, Bâtiments et Travaux Publics - Activités de Développement Durable, Préservation des Ecosystèmes et Activités Touristiques - Agro-Foresterie et Activités Forestières.

Compte tenu de l'importance des changements apportés au cours de ces Assemblées Générales Extraordinaires, l'Actionnaire Unique a décidé de la refonte complète des Statuts en conséquence. Les actes et pièces relatifs au présent Avis ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro 20 DA 23 du 17/01/2020, conformément à la Loi, puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Pour avis et mention,

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, Le Notaire

FRENCH VERSION:

"L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville est à la recherche d'une entreprise qualifiée pour fournir les services de maintenance de ses piscines. Pour toute information supplémentaire, prière de contacter le service des approvisionnements au plus tard Vendredi 14 Février 2020 à 15h00, à cette adresse email : BrazzavilleContracting@state.gov .
Veuillez noter que tout courriel reçu après cette date / heure ne sera pas considéré.
Cordialement.

ENGLISH VERSION:

"The US Embassy in Congo Brazzaville is inviting any qualified company to submit its offer for this solicitation pool maintenance services. For more information on the solicitation package, feel free to contact the procurement office no later than Friday 14th, February 2020 à 15h00, at following address BrazzavilleContracting@state.gov .
Any email received after the date / time will not be considered.
Sincerely"

PARTI SOCIAL DEMOCRATE CONGOLAIS (PSD)

«Dire la vérité, rien que la vérité aux Congolais», demande Clément Miérassa

Pour sa rentrée politique, Clément Miérassa, président du Parti social démocrate congolais (PSD), parti situé à l'opposition, membre de la Fédération de l'opposition congolaise (FOC), plateforme politique que dirige Claudine Munari, a animé vendredi 31 janvier dernier, à l'hôtel Saphir à Brazzaville, une conférence de presse sur le thème: «Dire la vérité, rien que la vérité aux Congolais, pour permettre l'émergence des solutions de sortie de la grave crise, multidimensionnelle que notre pays traverse depuis une dizaine d'années».

Clément Miérassa

Le président du PSDC a focalisé sa communication sur quelques aspects de l'actualité nationale. Abordant la problématique de la paix, le leader du PSDC, estime qu'il n'y a pas de paix si les élections ne sont pas organisées de façon libre, démocratique et transparente. *«Les souvenirs des douloureux événements à Brazzaville et dans le Pool, suite à l'élection présidentielle contestée de 2016, restent encore vivaces dans l'esprit de tous les Congolais qui ne souhaitent plus du tout revivre cela»,* a-t-il indiqué.

Pour lui, l'attente des Congolais est de voir se réaliser la décrispation politique par la libération des prisonniers politiques. *«Pour nous cela participe à l'apaisement et à la réconciliation nationale»*. Le président du PSDC, estime que le Congo va mal, très mal. *«Le Congo traverse depuis près de dix ans une grave crise multidimensionnelle: crise politique, crise électorale, crise économique et financière, crise sociale, crise morale, crise culturelle. Les gouvernants ont voulu l'expliquer uniquement par la baisse des prix du baril du pétrole. Ceci pour ne pas avoir à établir les responsabilités, ce qui est regrettable»*, a-t-il indiqué.

Et d'ajouter: *«L'intervention du Fonds monétaire international (FMI) a fait clairement apparaître que le Congo ne souffrait pas que des effets des bas prix du pétrole, mais aussi d'une dette insoutenable, et des défis importants liés à la gouvernance. Ceci s'illustre aujourd'hui par: les débats qui ont lieu à propos du rapport de l'ITIE sur l'écart de 13 milliards de francs CFA constaté entre les sommes que les sociétés pétrolières déclarent avoir versées au Congo et les sommes que le Trésor public congolais déclare avoir reçues. Il semblerait que les 13 milliards aient pris une destination mystérieuse; la gestion calamiteuse et catastrophique de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Les révélations faites par l'étude de l'ONG Internationale Global Witness intitulée: "Caisse Siphonnée: où est passé l'argent du pétrole congolais?" sont à la fois terribles et troublantes. Il ressort de l'analyse faite que le Congo est au bord de la faillite».*

Clément Miérassa a également par lé de la gouvernance électorale. *«Le constat aujourd'hui est clair: l'échec est patent».*

S'agissant du Conseil national du dialogue, il a relevé que pour certains compatriotes, le dialogue doit se tenir dans le cadre strict des lois et règlements de la République. *«Malheureusement, de par sa composition, il n'est en réalité que la formalisation de ce qui a été fait lors des concertations passées et dont on connait aujourd'hui les résultats. Le Conseil n'est rien d'autre qu'un monologue. Sur 245 membres, il n'y a que 29 représentants de l'opposition. Il faut signaler que jusqu'à présent les membres devant être désignés par le président de la République, en Conseil des ministres, ne l'ont toujours pas été»*, a-t-il décrié.

Clément Miérassa estime que juridiquement, le Conseil n'a pas encore été mis en place. *«De sorte que le secrétaire permanent est l'organe représentatif d'une Institution qui n'est pas encore totalement mise en place».*

Répondant aux préoccupations des journalistes sur les états généraux et l'appel à l'unité de l'opposition, le président du PSDC a indiqué que ce n'est pas nouveau. *«L'opposition a déjà organisée en 2009, ses états généraux, la suite vous la connaissez».*

Quant à l'unité de l'opposition, il s'es interrogé. Qui va unir les libéraux et les sociaux-démocrates, pour quel objectif? Il a en outre appelé à la solidarité nationale pour relever les grands défis.

Pascal AZAD DOKO

VIE POLITIQUE

César Ganao: «L'UFD est un parti qui doit continuer d'exister aux côtés d'autres forces politiques»

En séjour à Brazzaville, César Ganao a co-animé une conférence de presse avec Michel Empiri, président de comité de crise de l'UFD né au lendemain de la décision prise par Josué Rodrigue Ngouonimba, portant dissolution fusion du parti de David Charles Ganao dans le PCT. *«Ce qui s'est passé ne s'est pas fait avec la forme et l'élégance. Juridiquement, l'UFD n'est pas morte»*, a-t-il expliqué.

Les conférenciers

Le fils du patriarche s'est interrogé sur les suites, autour du testament légué par David Charles Ganao aux militants de son parti, «*avec bien sûr et de façon inéluctable le prolongement sur l'impact inaliénable sur sa famille biologique»,* a-t-il dit.Il s'est dit pantois devant ce qui arrive.

Et de se demander: *«Pourquoi avoir osé? Pourquoi avoir franchi ce rubicond? Pourquoi avoir trahi Ganao? Pourquoi obstinément, sans craindre les effets collatéraux, incommensurables, avoir voulu donner une deuxième mort à cette icône, qui toute sa vie durant a tout donné et tout fait pour ce pays ?».*

Pour lui, le patriarche ne méritait-il de ses héritiers qu'un traitement déshonorant si ce n'est de *«haute trahison ?. Pour quelle raison, pour quelle cause l'avoir fait? Les militants éplorés de l'UFD ne demandent que la réhabilitation. Rien que cela»*, a-t-il fait savoir.

Fort de cela, César Ganao a annoncé l'organisation d'une assemblée générale de l'UFD à Djambala, le fief de ce parti. *«Elle rassemblera tout ce qui est épars y compris les frères égarés que nous recevrons dans la fraternité comme nous l'avait toujours appris et enseigné le fondateur de ce parti»,* a-t-il précisé.

Ces assises trancheront, selon lui, sur toutes *«les tribulations que nous traversons présentement. Nous nous munirons des symboles sacrés de nos signes distinctifs: le balai, la corne, la calebasse et autres…, symboles de grande sagesse et de nos traditions pour que nous portions haut, aux côtés des autres, ce grand projet de permettre en 2021 la réélection du président Denis Sassou-Nguesso. Il sera question de remobiliser les troupes et relancer les activités du parti»*, a-t-il affirmé.

Pour lui, les accords entre le PCT et l'UFD signés le 14 février 2001 à Libreville demeurent en vigueur, *«car jamais dénoncés. Nous ne réécrirons pas l'histoire, ni ne foulerons aux pieds le testament du patriarche. L'UFD, cet outil à nous légué par le patriarche est un parti qui doit continuer d'exister aux côtés d'autres forces politiques. Quand on a une part de responsabilité dans une famille, reçue somme toute d'un héritage ou d'un legs, ceci devient un serment à ne pas violer pour craindre le parjure. Un sage de chez nous disait: la conscience est un juge inflexible».*

A la question de savoir s'il voulait prendre la tête du parti, il a répondu par la négative. *«Ce sont les militants qui sont devant pour reprendre leur parti. Ce n'est pas César Ganao. Nous ne sommes pas ici pour un partage de poste, mais pour réhabiliter le parti. Je ne suis pas ici pour une guerre de titre. Je suis ici parce qu'il y a un problème qui m'a touché et humilié»*, a-t-il souligné.

Il estime que ce qui s'est passé au sein de l'UFD ne s'est pas fait avec la forme et l'élégance. *«Juridiquement, l'UFD n'est pas morte»*, a soutenu César Ganao.

KAUD

Editorial

Eglise: préparer l'avenir

C'est un véritable séisme annonciateur de bouleversements que l'Archidiocèse de Brazzaville est en train de vivre. Jamais auparavant dans l'Histoire de l'Eglise du Congo, on n'avait connu la nomination de deux vicaires généraux dans l'Archidiocèse. Que Mgr Anatole Milandou en ait décidé ainsi est un signe. Une volonté de se donner tous les atouts d'efficience pour les défis du futur qui s'annoncent lourds.

Que deux vicaires généraux soient appelés à seconder Mgr Milandou dans sa tâche est aussi la preuve que Brazzaville a fini de se considérer comme une petite ville de province. La capitale s'étend; elle se densifie en population ; elle se diversifie. Les défis pastoraux de servir une telle population aux attentes variées socialement, mais toutes appelées à ne faire qu'un en Christ, demandent de s'en donner les moyens. Pour se nourrir de l'unique Evangile porté à Talangaï et à Madibou ; à l'île Mbamou et à Kiélé-Ténard avec la même intensité et la même rigueur.

Il s'agit de porter aux coins et recoins de l'Archidiocèse, qui débordent d'ailleurs les limites administratives de la capitale stricto sensu, le même message de salut. Et de le faire par des ouvriers formés et dévoués, qui ne parlent rien d'autre que le langage de l'amour en Christ et de semer la graine qui portera le fruit de la citoyenneté droite qu'exigent l'Eglise et la Nation congolaises de demain. De Bons Pasteurs dans l'Eglise assurent la fidélité du message évangélique.

Ces deux nominations apportent également la preuve que les choses dans l'Eglise qui ont, c'est vrai, la rapidité de leur lenteur discernée, ne restent pas figées pour toujours. Les petits pamphlets qui ont commencé à fleurir ces jours-ci, mêlant le faux au vrai, auront sans doute à se reposer dans la période, pour nous laisser le temps de voir venir l'avenir. Voir le futur avec confiance, mais appréhender le présent aussi avec une grande fermeté.

C'est le sens que revêt la fermeture momentanée aux pèlerins de la colline Cardinal Emile Biayenda, menacée d'érosion. C'est le sens que revêt aussi la nomination d'une administratrice des biens de la Cause du Cardinal Biayenda. L'une des deux décisions peut ne pas avoir de lien direct avec l'autre. En réalité, elles vont toutes deux dans le sens d'une préparation de notre Eglise à aborder avec sérieux les défis pastoraux qui s'annoncent.

Brazzaville s'agrandit; Pointe-Noire aussi, tout comme Owando: ces trois entités administratives appellent à mettre l'administration de l'Eglise en adéquation. Il s'agit, ni plus ni moins, de préparer l'avenir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ACADÉMIE MILITAIRE MARIEN NGOUABI

Les 30 ans de formation célébrés dans l'allégresse

La plus haute structure de formation militaire du pays, l'Académie militaire Marien Ngouabi (ACMIL) fruit de la coopération sino-congolaise, a commémoré dans l'allégresse le 5 février 2020, à Brazzaville le 30è anniversaire du lancement officiel de ses activités de formation. Sous le thème: «Académie militaire Marien Ngouabi, 30 ans après : bilan et perspectives », l'événement a donné lieu à l'organisation d'une série d'activités comme l'opération don de sang et la Journée d'évocations sur l'ACMIL, l'exposition vente des œuvres littéraires et des tableaux des auteurs et artistes peintres militaires pour rendre plus visible leur production. Le point culminant de ces festivités a été la prise d'armes qui a réuni les troupes d'honneur, de l'Académie et bien d'autres à la place d'armes de cet établissement, sous le patronage du Président de la République, Chef suprême des armées. En présence de nombreuses autorités politico-administratives, diplomatiques et militaires.

Le président de la République pendant la cérémonie

Les officiels, des élèves officiers d'active autour du chef de l'Etat

Pendant la visite guidée des installations de l'académie

Plusieurs temps forts ont meublé cette cérémonie au nombre desquels, la décoration par le chef de l'Etat de l'étendard de l'établissement, ainsi que des cadres congolais et chinois ayant contribué au rayonnement et à l'enracinement de l'académie, respectivement dans l'ordre du mérite congolais au grade d'officiers ; au grade de chevalier, et dans l'ordre du dévouement congolais au grade de commandeur. A cela, il faut ajouter la prestation de serment et le port des alphas argentés par la 25è promotion des élèves officiers d'active (EOA) qui ont promis défendre l'intégrité du territoire et les institutions républicaines ; la parade des EOA et la remise d'un présent de l'académie au Président de la République par l'EOA Michelle Mfoutou Ngombet, major de la 24è promotion, de la prise d'armes, de la visite guidée des installations de l'école bâtie sur une superficie de 37 ha 256, suivie de la signature du livre d'or de l'établissement par le Chef suprême des armées.

Déroulant son mot d'usage, le commandant de l'ACMIL, le colonel Charles Vingha, septième commandant de l'école a circonscrit la spécificité de l'établissement qu'il dirige depuis 2019 qui a formé plusieurs élèves-officiers congolais et africains. *«La première pierre pour la construction de l'Académie militaire Marien Ngouabi a été posée par vous, M. le Président de la République en 1985, avant de procéder à son inauguration le 13 août 1986. La première promotion des élèves officiers intègre l'académie en septembre 1989 et porte les insignes d'alpha le 5 février 1990. L'Académie militaire Marien Ngouabi, organe subordonné aux Forces armées congolaises est chargé d'assurer la formation initiale, le perfectionnement et le recyclage des officiers. Elle participe aux différentes hypothèses d'engagement conformément à son contrat opérationnel. Des élèves officiers d'active ont donné de leur vie dans des circonstances opérationnelles particulières».* L'académie a-t-il précisé abrite plusieurs cycles de formation à savoir, le cours d'Etat-major, le cours de perfectionnement des officiers subalternes, le cours d'application des officiers ou de spécialité et la formation initiale qui est sa vocation première.

S'agissant des formations, le colonel Vingha a relevé : *«Entre 1989 et 2019, l'académie a formé 3344 officiers, dont 134 officiers féminins, 42 officiers étrangers du Bénin, de la RCA et du Gabon. Actuellement sont en formation initiale, 179 élèves officiers d'active, dont 159 Congolais et 20 étrangers, répartis en deux promotions, la 24è celle des anciens et la 25è des jeunes. Ces deux promotions comprennent 30 élèves officiers d'active féminins. Les 20 élèves officiers étrangers proviennent du Cameroun, de la Centrafrique, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Burkina Faso».*

L'académie militaire a pour objectif général de former des officiers interarmes dotés de qualités physiques, intellectuelles, morales et professionnelles leur permettant de servir dans toute formation ou unité de leur niveau dans un environnement national ou multinational. Et l'ouverture de l'ACMIL à l'international remonte à 2012 avec l'arrivée des premiers stagiaires venus d'autres pays.

A retenir également que, la veille une journée d'évocations a été organisée avec différents panels sur l'histoire de l'académie, les différentes formations données, ainsi que les perspectives pour les années à venir. Cette journée a permis au ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, de rappeler entre autres la vocation de cet établissement, de revoir ses activités de formation et de projeter quelques perspectives. Il a aussi conseillé aux élèves officiers d'avoir le sens de l'honneur, du courage et de la fidélité.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles De Gaulle (Au-dessus de JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du vingt-sept janvier deux mille vingt, de «GROUPE CONGO INDUSTRIE SARL», en sigle «G.C.I. SARL», au capital de Francs CFA UN MILLION (1.000.000) dont le siège social est sis Avenue Alphonse PEMOUSSO (Veuve Djembo), en face du Magasin Petit Doubaï, quartier Grand-marché, Arrondissement I Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/16 B 989 reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant Folio 019/13, N°800, l'associé unique a résolu, en premier lieu, de l'extension de l'objet social qui, dorénavant, se présentera de la manière suivante:

«Article 2: OBJET

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

-Fabrication et vente de cahiers et câbles électriques ;
-Savonnerie ;
-Fonderie des métaux ferreux et non ferreux ;
-Exploitation de carrières;
-Importation et vente des matériaux de construction ;
-Elevage, pisciculture, agriculture ;
-Importation et vente de lubrifiants ;
-Fabrication et vente de peinture;
-Fonderie des matériaux ferreux et non ferreux ;
-Prestation de service: Bâtiment Travaux Publics ;
-Importation et vente de produits alimentaires ;
-Importation et vente des lubrifiants ;
-Confection et vente tôles gali, tôles bacs, P.V.C, pointes, tubes carrés, tréfilage, coudes P.V.C, tés P.V.C, et gaines, ou tout produit dérivant de l'acier, pièces détachées;
-Confection et vente tous produits en plastique directs ou indirects ;
-Importation et vente des produits électroniques.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

En deuxième lieu, l'associé unique, pour certaines commodités, a résolu changer le local constituant le constituant l'entrepôt de stockage.

Antérieurement fixé sur l'Avenue Jacques Opangault, local précédant la chambre froide «SCAC», Pointe-Noire, République du Congo, le local constituant l'entrepôt de stockage sera dorénavant fixé au 314, Avenue Jacques Opangault, rond-point en diagonale de la chambre froide Guenin, à côté de l'école internationale «Eximus», Pointe-Noire, République du Congo.

En vue d'une bonne exploitation de l'objet social, l'associé a résolu, en troisième lieu, mettre en place une unité de production de tôles et fers à béton sise au quartier Vindoulou, arrêt dit «Croisé», en face du grand moulin du Kouilou.

De plus, pour des raisons d'expansion, l'associé unique décide de l'ouverture d'un stand d'exposition et de vente à Brazzaville au numéro 139 de la rue Mbochis, Ouenzé.

Ainsi que l'exige l'ordre public, le Procès-verbal dont s'agit a été l'objet d'un dépôt, le trente janvier deux mille vingt, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 102.

Par la même occasion, inscription au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier des résolutions ci-dessus a été effectuée.

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

PARLEMENT

Les effets dévastateurs du dérèglement climatique au cœur des préoccupations

Les deux Chambres du Parlement ont procédé le 1er février dernier à l'ouverture de leur 8e session ordinaire. Les travaux ont été présidés à l'Assemblée nationale par Isidore Mvouba, son président, et au Sénat, par Pierre Ngolo.

Les députés

A l'Assemblée nationale, 14 affaires feront l'objet d'examen par les députés.

Dans son allocution, Isidore Mvouba a dénoncé la recrudescence du banditisme rampant dans les quartiers. Il a, par ailleurs, lancé un appel à la tolérance zéro face à ce phénomène funeste. *«Il est impérieux que le Gouvernement s'attaque de manière vigoureuse à ce phénomène qui perturbe la tranquillité des citoyens dans nos cités»,* a-t-il déclaré.

Isidore Mvouba est également revenu sur les effets dévastateurs du dérèglement climatique qui menacent le pays, se traduisant par des inondations. *«C'est un phénomène global qui ne doit pas être l'occasion des querelles de clochers»,* a-t-il averti.

Ce faisant, il a attiré l'attention du Gouvernement sur la priorité à accorder, courant 2020, à la remise à niveau de la route nationale n°2, ainsi que des voiries urbaines des deux métropoles principales, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire.

Face à l'épidémie du coronavirus qui sévit en Chine, Isidore Mvouba a demandé que soit organisée une séance de question d'actualité pour permettre à la ministre de la Santé de communiquer et sensibiliser les Congolais de façon plus détaillée sur les mesures préventives prises à ce sujet. Il a exprimé le soutien de l'Assemblée nationale au peuple et au Gouvernement chinois confrontés à cette dure épreuve.

Le président de l'Assemblée nationale a en outre attiré l'attention des députés qui se distinguent par des absences répétées aux séances, ainsi qu'aux réunions des commissions permanentes. *«Je prends à témoin le plénum des députés qu'il s'agit d'un dernier avertissement avant que des sanctions réglementaires ne soient prises à leur encontre»*, a-t-il martelé.

Les sénateurs ont, quant à eux, 24 affaires à examiner. Pour Pierre Ngolo, cette 8e session s'ouvre dans un contexte national marqué par de nombreux événements parfois douloureux pour la vie quotidienne des populations frappées par les dérèglements climatiques. Ainsi que la persistance de la crise économique et financière qui continue de secouer durement le pays. *«Les catastrophes naturelles qui s'ajoutent et qui devraient faire prendre conscience à tous de la dimension des conséquences des changements climatiques ne contribuent guère à améliorer la situation du pays. Dans ce contexte, il nous faut tous avoir à cœur l'urgence des attentes sociales et nous mobiliser, législatif comme exécutif, sans exclure la société civile à y apporter des réponses adaptées en sachant privilégier les priorités et en tenant compte des choix cornéliens dictés par le contexte des affaires du moment»*, a-t-il déclaré.

Pour le président du Sénat, 2020 est une année charnière avec la tenue en 2021, de l'élection présidentielle. *«Cette élection constituera un moment décisif du renforcement de la cohésion nationale devant illustrer avec solennité notre engagement pour la République, socle sur lequel est bâtie notre nation»,* a souligné Pierre Ngolo, tout en appelant les Congolais à prendre leurs responsabilités pour ne pas être victimes des ambitions des hommes politiques.

Il a manifesté son inquiétude face aux dérives des libertés individuelles, qui se matérialisent à travers les réseaux sociaux et certains médias, *«des propos ignobles, qui perturbent et troublent notre société, nos familles, et personne n'est à l'abri d'une médisance aux conséquences multiformes incalculables»*, a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

QUETE DEMOCRATIQUE

Le Congo serait-il un régime autoritaire? L'EIU le pense

L'Ecomist Intelligence Unit (EIU) vient de jeter un pavé dans le marigot. Dans son rapport 2019 sur la quête démocratique dans le monde, le Congo est classé parmi les pays à *«régime autoritaire»*. De quoi remettre en question l'idée que se fait le chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso de la nature de son pouvoir.

Le président congolais a saisi dernièrement le moment solennel qu'est la cérémonie des vœux des Forces vives de la nation pour réagir aux critiques des contempteurs de son régime qui considèrent le Congo comme une dictature. Il avait rappelé la définition d'une dictature: *«Un régime autoritaire fortement personnalisé, fondé par et sur la violence attentatoire aux libertés»*. Ce qui, selon lui, n'est pas le cas du Congo où le peuple *«vit pleinement en toute liberté sa démocratie…»*

L'organisation EIU est loin d'être de cet avis. A la lecture de son rapport annuel qui donne un aperçu de l'état de la démocratie dans le monde, le Congo, avec un score de 3,11 seulement, se retrouve 38e sur 50 pays africains pris en compte et 134e mondial sur 165 Etats indépendants et deux territoires étudiés. Et il est classé dans la quatrième catégorie *«considérée comme celle des pays dits de dictature».*

L'Etat démocratique n'est pas statique, c'est une conquête permanente. L'ONG EIU évalue l'indice de la démocratie selon cinq familles de critères, à savoir: le processus électoral et le pluralisme; les libertés civiles; le fonctionnement du Gouvernement; la participation politique; enfin la culture démocratique. Celles-ci permettent de classer les pays selon les quatre types de régimes suivants: «Pleine démocratie», «Démocratie imparfaite», «Régime hybride» et «Régime autoritaire».

Au total, selon l'EIU, un seul pays africain, l'Ile Maurice, figure dans la première catégorie (Pays de pleine démocratie); 7 pays sont des démocraties imparfaites; 17 sont hybrides (à mi-chemin entre régime autoritaire et démocratie), tandis que les 25 autres, dont le Congo et tous les pays de la zone CEMAC (trois, Guinée Equatoriale, Tchad et RCA, se positionnent même parmi les quatre derniers du classement) sont classés dans la catégorie «Régime autoritaire».

La publication de ce classement va faire grincer des dents. Mais *«tous les classements comportent leur part de subjectivité et d'arbitraire, et ne doivent pas être interprétés au pied de la lettre»*, fait remarquer un juriste proche du pouvoir.

Jean ZENGABIO

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Coup d'oeil en biais

Divergences au sommet de l'UPADS

La suggestion du secrétaire général de l'UPADS, Pascal Tsaty-Mabiala, de proroger de deux ans le mandat du Président de la République, pour mieux organiser l'élection de 2021, a aussi provoqué un début de polémique à l'UPADS entre le numéro 1 du parti fondé par Pascal Lissouba qui a fait cette proposition, et son adjoint, Emmanuel Boungouanza. Ce dernier affirme qu'il n'a pas été tenu informé, ni consulté sur cette initiative du chef de file de l'Opposition, et qu'il n'est pas d'accord. En réaction, Tsaty Mabiala a laissé entendre qu'Emmanuel Boungouandza n'assiste plus aux réunions de prise de décisions du parti depuis un an, pour des raisons de santé, et que *«ses déclarations sont de nature à nuire simplement.»*

Un train marchandises déraille à Madingou

Les habitants de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, ont été perturbés dans le sommeil, dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 février, par un bruit assourdissant. C'est un train marchandises qui venait de dérailler. L'avant du train est sorti des rails. Si l'incident a causé des dégâts matériels, il n'y a eu ni de blessés, ni de perte en vie humaine.

Arnaque encore

-Allô,papa X?
-Oui.
-Je suis David Mouanda à Dolisie. Je travaille dans une compagnie de bois et vous propose un produit de traitement à très bon prix. Vous dégagerez une bonne marge.
-Vous me l'avez déjà proposé le mois dernier et vous vous appeliez alors Jean Mouanda!
Silence. Et puis on raccroche.

CHU de Brazzaville: retour à la case départ!

Alors qu'on pensait que tout semblait rentrer dans l'ordre avec la mise au point il y a quelques semaines du ministère de la Santé sur l'histoire d'un montant de 1.587.913.600 francs CFA viré par la Trésor public à un compte bancaire au Canada appartenant à l'ONG USI, c'est le retour à la case départ! La déclaration du collectif des médecins et des cadres de cet établissement sanitaire sous la férule de l'intersyndicale persiste et signe qu'il y a eu bel et bien *«détournement»*. Une assemblée générale tenue mardi dernier a décidé de «l'ouverture d'une information judiciaire contre le ministère de la Santé», de la *«résiliation pure et simple du présumé contrat»* avec l'équipe canadienne qui administre l'établissement et, donc, du départ du DG avec *«la restitution des fonds détournés (1,6 milliard) par l'équipe canadienne et le ministère de la Santé»*.

Pessimisme des opérateurs économiques

Après avoir relevé que sur les 179 créances validées, 20% seulement appartiennent aux nationaux, le collectif des opérateurs économiques du Congo est convaincu que *«la relance de l'économie congolaise risque d'être une vaine illusion»* et dénonce la non-diligence du comité d'audit sur les réclamations relatives aux dossiers des 501 entreprises non validées et la non-participation de ce comité d'audit à la table des négociations.

L'usine de la CIB Olam a brûlé!

En début de semaine, un incendie dont on ignore l'origine a brûlé une partie de l'usine de la Congolaise industrielle de bois (CIB), filiale du singapourien Olam, à Pokola, dans le département de la Sangha. Le feu a commencé à se propager et menacer de réduire en cendres la totalité de l'usine. Il s'en est suivi un début de débandade générale. Les autorités locales ont dû lancer des appels à la mobilisation de la population et des services de secours d'urgence pour sauver ce qui peut encore l'être. La CIB est l'un des poids lourds de l'économie congolaise, hors secteur pétrolier.

Pourtant il y a plein de bus au parc du Djoué!

De nombreux Brazzavillois avaient cru qu'avec tous les bus acquis par la Société de transport public urbain (STPU), les tracasseries auxquelles ils sont confrontés dans leurs déplacements dans la ville étaient finies. Mais plusieurs bus sont toujours garés à l'ex-camp des Pionniers du Djoué. *«Le directeur de la STPU pourrait les mettre en circulation pour aider ses concitoyens»*, dit l'opinion.

D'anciens combattants ou indicateurs privilégiés?

Il faut avoir des poches pleines pour exercer le petit commerce au marché Total de Bacongo, à Brazzaville. Avec les multiples taxes qui leur sont imposées, on oblige aussi les vendeurs de payer le droit de place ou de stationnement qu'ils versent auprès d'individus qui ne sont ni de la mairie, ni du ministère du Commerce, ni des services d'impôts, ni d'autres services habilités, *«sous prétexte de ce qu'on appelait jadis «l'effort de guerre»*. Les Congolais ne comprennent pas!

Tel est pris qui croyait prendre!

Un jeune homme, disant être un agent du CHU de Brazzaville, a longtemps escroqué plusieurs personnes. Il leur a fait miroiter un recrutement en qualité de technicien de surface dans cet établissement sanitaire moyennant de l'argent et la confection d'un dossier. En début de cette semaine, il a été rattrapé par la réalité. La Gendarmerie a mis la main sur lui. Il apprendra à méditer dans une cellule son prochain jugement, puisqu'il sera présenté au procureur de la République.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

2e FORUM NATIONAL DE L'AGRICULTURE

Impulser une nouvelle dynamique dans l'agriculture

Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a organisé le deuxième forum national de l'agriculture, l'élevage et la pêche, sur le thème: «Promouvoir la production agricole nationale pour satisfaire les besoins alimentaires des populations». En partenariat avec la Banque mondiale, la FAO, l'assurance et réassurance du Congo (ARC) et les Assurances générales du Congo (AGC) à Brazzaville, le forum s'est tenu du 29 au 31 janvier 2020. Les travaux ont été ouverts et clôturés par Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence des ministres Rosalie Matondo de l'Economie forestière et Arlette Soudan Nonault, du Tourisme et de l'environnement, de Mme Anne Rose Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo, Jean Marc Bauer, représentant du Programme alimentaire mondiale (PAM) et Mme Irène Marie Mboukou Kimbatsa, Conseillère du Président de la République, chef du département de l'agriculture.

Henri Djombo et les participants

L'objectif principal visé était de proposer des actions phares en vue de transformer l'agriculture congolaise et de satisfaire les besoins de consommation des populations. Ce forum a rassemblé deux cents participants. Les différentes thématiques ont permis aux participants de dégager l'intérêt et l'urgence d'accélérer le processus de transformation du secteur agropastoral et halieutique et d'asseoir définitivement les bases de sa modernisation.
Au cours des échanges et de façon spécifique, les participants ont abordé les conditions de la disponibilité des services financiers au bénéfice des acteurs ruraux et les mécanismes des crédits de proximité indispensables pour la promotion des chaînes de valeur des filières agropastorale et halieutique, ainsi que le respect des engagements internationaux dans les allocations budgétaires affectées à l'agriculture.
Ainsi, des modèles innovants et adaptés pour la gestion des risques en agriculture et la protection sociale des acteurs ruraux ont été proposés, en formulant une série de recommandations, qui sont au nombre de douze. Les participants ont recommandé entre autres de: définir la stratégie nationale de financement des activités agropastorales et halieutiques; mettre en place une loi sur l'assurance agricole selon la démarche inclusive; mettre en place un fonds de calamité; mettre en place des mécanismes visant l'amélioration du climat des affaires indispensables dans la mise en œuvre des projets. Le défi à relever est celui de produire plus et mieux pour couvrir les besoins des populations et réduire les importations massives des denrées alimentaires. Ces importations sont passées de 120 milliards de FCFA en 2009 à plus de 600 milliards de FCFA en 2017. Le Gouvernement, à travers le Plan national de développement (2018-2022), réaffirme la place du secteur agricole comme principal pilier de croissance et de diversification de l'économie, avec pour missions de contribuer à l'élimination de la faim et de l'insécurité alimentaire, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.
A l'ouverture des travaux, Mme Anne Rose Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo a souligné que le secteur agricole du Congo repose sur une agriculture familiale rudimentaire, peu concurrentielle, dont les principaux acteurs sont les femmes à hauteur de 54 % des actifs agricoles. Ce forum, a-t-elle dit, devient une plateforme de la réforme de la gouvernance du secteur agricole et rural, ponctué par la création récemment des agences de développement rural et les nouvelles lois du secteur agricole au sens large...
Clôturant les travaux, Henri Djombo a rassuré que le Gouvernement prenait acte des conclusions et des recommandations de ce forum. Celles-ci permettront, a-t-il affirmé, de baliser le chemin et de guider «nos actions futures dans notre quête pour la sécurité alimentaire et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2 relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim. Nous sollicitons, pour ce faire, l'engagement des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé et des acteurs ruraux, à nous accompagner dans le processus de transformation du secteur agropastoral et halieutique».

Philippe BANZ

Qui me répondra?

La mise en place d'un cadre de bonne gouvernance est nécessaire dans les administrations fiscales et douanières. Comment surmonter certains obstacles auxquels elles sont confrontées?

Jacqueline Makaya (Moukondo, Brazzaville)

URBANISATION

Cartographier les villes pour aider à leur reconstruction

Sous les auspices de Dieudonné Bantsimba, directeur de cabinet du ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux, et de Dyna Ranarifidy, chargée du programme DurQuap à la représentation de la Banque mondiale au Congo, il s'est tenu jeudi 30 janvier dernier à Brazzaville, un atelier de restitution des résultats intermédiaires de l'initiative «villes ouvertes». Selon les Nations Unies, deux personnes sur trois habiteront les centres urbains d'ici 2050. Cela signifie qu'environ 2,5 milliards de personnes supplémentaires iront vivre en ville d'ici 30 ans. Malheureusement, en Afrique cette forte urbanisation s'accompagne d'une vulnérabilité accrue des populations au choc climatique.

Dieudonné Batsimba et Dyna Ranarifidy

La gestion de la croissance urbaine doit se faire de manière à renforcer la résilience des villes aux impacts du changement climatique afin de guider au mieux les décideurs à la planification de leurs villes. Ce grand défi nécessite un changement de paradigme qui privilégie les processus innovants et participatifs de collecte des données et de cartographie.
L'initiative *«villes ouvertes»* **en Afrique est mise en œuvre dans 11 villes d'Afrique au sud du Sahara, dont Brazzaville et Pointe Noire. Avec l'implication des gouvernements locaux, de la société civile et du secteur dans le développement d'infrastructures d'informations nécessaires pour rendre les villes plus résilientes. Le projet est mis en œuvre grâce à un partenariat entre le Fonds mondial pour la réduction des risques des catastrophes, la Banque mondiale et l'Union européenne, les administrations municipales à travers le continent, ainsi qu'une communauté de partenaires comprenant des organisations scientifiques et technologiques régionales, des partenaires au développement et des entreprises technologiques.**
L'atelier a consisté à partager les résultats intermédiaires, les premiers enseignements, mais aussi les défis dans la conduite de l'initiative à Brazzaville, et à donner la parole aux principaux acteurs de l'activité (les municipalités, les communautés de quartiers d'intervention, les étudiants former pour la collecte des données et la cartographie).
Les résultats à mi-parcours indiquent que: 56 personnes ont été formées à la collecte de données et à la cartographie, 200 personnes impliquées dans la collecte des données, 27 paramètres de vulnérabilité identifiés, 200 km² parcourus à Brazzaville, 220000 bâtiments, rivières, voiries, etc. numérisés et édités, etc.
A rappeler que parmi les principaux points d'action de la nouvelle stratégie d'urbanisation du Programme des Nations Unies pour le développement, figure un lien étroit entre les partenaires locaux et d'ailleurs en vue de concevoir, élaborer, et promouvoir des initiatives visant à résoudre les problèmes urbains les plus urgents, parmi lesquels: le chômage, les changements climatiques, les risques de catastrophes naturelles, etc.
Dans les villes africaines en général, et congolaises en particulier, le phénomène lié aux catastrophes naturelles, elles-mêmes accentuées par le dérèglement climatique et l'urbanisation incontrôlée, pousse les Etats à encourager toute initiative tendant à la maîtrise des données sur l'état des villes. Et pour le cas du Congo, grâce entre autres, au projet DurQuap, les quartiers précaires Soukissa et Moukoundzi Ngouaka à Brazzaville, ainsi que Mboukou et Tchiniambi1 à Pointe Noire, ont fait l'objet de cette collecte de données et de la cartographie.

Gaule D'AMBERT

INFRASTRUCTURES

La Banque européenne d'investissement engagée à aider le Congo dans les différentes pistes de coopération

Le représentant régional de la Banque européenne d'investissement en Afrique Centrale Nikolaos Milianitis, conduit par Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union Européenne au Congo a eu une séance de travail mardi 4 février 2020 avec Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire, des Grands travaux. A l'issue de cette séance, la Banque européenne d'investissement s'est engagée à soutenir le Congo dans les différents projets dans le domaine de la digitalisation.

Nikolaos Milianitis et Raul Mateus Paula

Raul Mateus Paula a salué la présence du représentant régional de la Banque européenne d'investissement en Afrique Centrale et des équipes de la Banque européenne d'investissement venant du Luxembourg. Les échanges entre Nikolaos Milianitis et Jean Jacques Bouya ont porté sur l'économie digitale, notamment des projets comme des câbles sous-marins, des centres de données. La Banque européenne d'investissement, a souligné Raul Mateus Paula, et l'Union européenne travaillent en synergie pour réfléchir comment développer la chaîne de valeur de l'agriculture congolaise et à autres projets.
«Pour la réalisation du projet de digitalisation, nous apporterons des valeurs d'expertise et de financement pour mener à bien le projet, nous aiderons avec les études de faisabilité pour bien établir les bons paramètres de ce projet. Nous sommes entrain de réfléchir sur les différentes pistes de coopération. La Banque européenne d'investissement est absolument engagée à aider le Congo faisant partie de la région CEMAC. Il ya des projets nationaux et régionaux. Ce sont des choses que nous allons définir dans les prochains mois pour avoir des montants très concrets», **a indiqué Nikolaos Milianitis.**

Aybienevie N'KOUKA.-KOUDISSA

CORNICHE DE BRAZZAVILLE

Une deuxième expertise est attendue

Une mission de géotechniciens français du groupe de contrôle de la Société générale pour l'industrie (SGI SETEC international) conduite par Ammar Ketfi, chef de mission, a effectué une visite jeudi 30 janvier 2020 sur le site de la corniche qui s'était affaissé et avait glissé vers le fleuve Congo dans la nuit du 8 au 9 janvier dernier. Selon le chef de mission Ammar Ketfi, c'est un glissement de terrain qui est à l'origine de l'effondrement de cette corniche. Une deuxième expertise est en cours pour comparer ses résultats avec ceux des experts chinois présentée lundi 20 janvier devant Oscar Otoka, coordonnateur technique des Grands travaux.

Ammar Ketfi répondant aux questions des journalistes

Sur le terrain, des ouvriers aménagent les bords du fleuve avec des sacs écologiques, dans le but de stabiliser l'ouvrage et freiner l'avancée du glissement de terrain. Après l'annonce faite par la délégation générale des Grands travaux (DGGT), Ammar Ketfi a indiqué: «Arrivé sur le terrain, nous avons travaillé pendant 10 jours et nous avons conclu que le tronçon concerné se trouve dans un profil mixte; ce profil, avec la montée des eaux, a touché les eaux souterraines. Il y avait une grande fissure entre la route et le trottoir. Ces glissements n'ont pas été prévisibles».
Le chef de mission a affirmé que la mission de contrôle était un groupement de renommée internationale qui a un plan d'assurance qualité et une éthique morale. «Ce sont des choses qui arrivent dans les pays tropicaux; ce n'est pas seulement au Congo. Nous sommes habitués à ce genre de problème. Concernant les études réalisées par la société chinoise BCRC, nous n'avons pas encore eu accès à leur document. Mais à un moment donné, nous allons comparer les deux expertises avec la délégation générale des Grands travaux pour trouver les solutions dans les meilleurs délais. L'ouvrage est sous garantie et une fois les expertises finies, nous continuerons à suivre les travaux», a précisé Ammar Ketfi; tout en demandant à la DGGT de régler leurs fractures non payées il y a 4 ans.
A signaler que la Société générale pour l'industrie (SGI SETEC international) avait assuré le contrôle des travaux de la corniche pendant sa réalisation.

A. N'K-K.

KENYA

L'ancien président Daniel Arap Moi est décédé

Deuxième président du Kenya indépendant, Daniel Arap Moi est décédé mardi 4 février 2020 des suites d'une maladie, à l'âge de 95 ans. Il a dirigé le Kenya de 1978 à 2002. De sa longue présidence au bilan pourtant controversé, les Kenyans gardent de lui une image controversée. La nouvelle de son décès a été annoncée officiellement par le président Uhuru Kenyatta, qui a décrété un deuil national jusqu'au jour des obsèques de l'ancien président. Arap Moi avait succédé à Jomo Kenyatta, le tout premier président kenyan.

Daniel Arap Moi

Dans l'opinion, certains saluent la mémoire d'un président rassembleur. Moses Wetangula, opposant et ancien ministre, avocat de ceux qui avaient tenté un coup d'Etat contre Daniel Arap Moi en 1982, estime que malgré toutes les controverses autour de l'ancien président, les 24 ans de son régime autoritaire et les atteintes aux droits de l'homme, il faut surtout se souvenir d'un chef d'Etat rassembleur. *«Sous sa présidence, nous avons eu toutes les turbulences traversées par le pays, mais le Kenya est resté uni»*, selon lui. *«Quand l'Ouganda subissait des turbulences, il a accueilli Yoweri Museveni, et d'autres parties en guerre. Jusqu'à ce qu'un accord fût trouvé et que la situation fût retournée à la normale. Il était aux avant-postes pour apporter la paix au Soudan du Sud. Il a fait tous les efforts possibles pour restaurer la paix en Somalie. Nous garderons de lui l'image d'un homme énergique, notamment pour une éducation pour tous»*, soutient Moses Wetangula. *«Beaucoup d'épisodes sombres de notre histoire se sont déroulés sous son règne, mais l'important c'est que, maintenant que nous regardons en arrière, on sait qu'il a mené ce pays à l'endroit où nous sommes aujourd'hui. Donc, je pense que ces problèmes peuvent être pardonnés, parce que nous voulons unir le Kenya et le faire avancer. La Bible dit que le début de la guérison passe par la reconnaissance des fautes»*, a-t-il poursuivi.

Le vice-président kényan, William Ruto, qui appartient comme l'ancien président à la communauté kalendjin, a préféré vanter l'héritage laissé par Daniel Arap Moi malgré la controverse. *«Son intérêt sincère pour le pays, son altruisme, sa loyauté et sa sincérité lui ont permis d'acquérir un grand pouvoir, et d'attirer le soutien de millions de patriotes»*, déclare-t-il.

Mais son règne de 24 ans, a été entaché par la corruption et les atteintes aux droits de l'homme. On dit qu'il s'est transformé en dictateur en 1982. Cette année-là, il a transformé le système politique en instaurant le parti unique en amendant la Constitution. Les autorités font échouer une tentative de coup d'Etat: 159 personnes sont tuées, et le règne d'Arap Moi se durcit. Le pouvoir s'en prend à ses adversaires qui sont arrêtés, torturés, assassinés, y compris l'ancien ministre des Affaires étrangères Robert Ouko.

Le système judiciaire est impliqué. Le Parlement devient une marionnette. La corruption, et notamment l'accaparement des terres, devient comme un cancer qui atteint tout le pays. L'une des pires tragédies a été le massacre de Wangalla, dans le nord du pays, en février 1984. Officiellement, cette opération militaire a servi à désarmer des clans d'ethnie somalie, faisant 57 morts. Mais des chercheurs parlent de 5 000 personnes massacrées. Les troupes ont forcé certains à s'habiller avec des vêtements imbibés d'essence pour les transformer en torches vivantes.

Finalement, sous la pression des Occidentaux et de la société civile, Daniel Arap Moi accepte le retour du multipartisme, après une manifestation réprimée dans le sang en 1991. Constitutionnellement empêché de se représenter en 2002, Daniel Arap Moi finit par quitter le pouvoir. Son système politique controversé est transformé avec une nouvelle Constitution en 2010, qui met en place des gardes fous pour éviter le retour des abus. Sa présidence a aussi été entachée par les malversations. Dans les années 2000, le rapport Kroll a parlé d'un milliard de dollars détournés par des sociétés fantômes et des associés.

Les Kényans ont gardé une certaine affection pour lui, car il était âgé. Et les politiciens continuaient d'ailleurs à lui rendre visite et à le consulter, car il restait influent notamment dans sa communauté Kalenjin. Certains vont retenir de lui l'image d'un despote. D'autres celle d'un homme de paix ayant maintenu la stabilité du Kenya.

Gaule D'AMBERT

MALAWI

Peter Mutharika fait appel de l'invalidation de l'élection présidentielle

C'est une décision qui est tombée comme un coup de tonnerre au Malawi, au moment où le peuple avait l'attention tournée vers d'autres défis. La Cour constitutionnelle a invalidé, pour irrégularités, les résultats de l'élection présidentielle de mai 2019, qui avaient donné la victoire, quoiqu'avec une faible marge par rapport à son challenger à Peter Mutharika. Cette décision invalidée pour irrégularités. La Cour devra organiser un nouveau scrutin au bout d'un délai de 150 jours. Au lendemain de cette décision historique, Mutharika s'est dit prêt à être de nouveau candidat, et a promis de faire appel.

C'est après un nouveau comptage de voix que l'instance suprême habilitée a rendu son verdict. Elle a décidé l'annulation de l'élection présidentielle qui avait suscité des controverses et a fixé comme prévoit la loi, l'organisation d'un nouveau scrutin, dans les cinq mois.

AZ

IN MEMORIAM

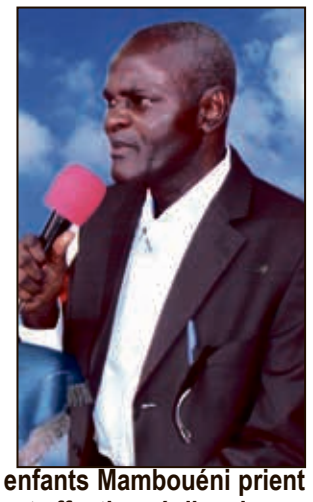

Il y a trois ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui notre père, époux, oncle, frère et grand-père, le Docteur André Jean-Paul MAMBOUENI. Ce fut le 8 février 2017 au coucher du soleil, qu'il s'est couché pour l'éternité. Cet illustre personnage a positivement marqué la vie des siens et de son entourage. En ce jour de triste souvenir, la veuve et les enfants Mambouéni prient tous ceux qui l'ont connu et affectionné d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.

Dieu a donné, Dieu a repris,
que son Saint Nom soit béni!

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

La Région africaine renforce sa préparation au nouveau coronavirus

Bien qu'aucun cas confirmé de nouveau coronavirus n'ait été signalé dans la Région africaine, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) renforce son soutien aux pays pour la détection et la prise en charge des cas suspects et pour assurer une réponse efficace si un premier cas venait à être détecté.

La prévention de la Région africaine de l'OMS face au coronavirus

Le continent a des liens étroits avec la Chine qui se trouve à l'épicentre de l'épidémie, et l'OMS estime que le nCoV-2019 représente un risque élevé pour la Région africaine. Depuis le 22 janvier 2020, l'OMS a reçu des dizaines d'alertes provenant de 20 pays concernant de possibles infections par le nouveau coronavirus. Une fois que les pays enquêtent sur ces alertes pour déterminer si elles répondent à la définition d'un cas suspect de nCoV-2019, des échantillons sont prélevés et envoyés aux laboratoires.

Etant donné qu'il s'agit d'un nouveau virus, jusqu'au début de cette semaine, seuls deux laboratoires - l'un au Sénégal et l'autre en Afrique du Sud - disposaient des réactifs nécessaires pour tester les échantillons et ils ont servi de laboratoires de référence pour les pays de la région. Quatre autres pays (le Ghana, Madagascar, le Nigéria et la Sierra Leone) ont désormais indiqué qu'ils pouvaient également effectuer des tests. L'OMS envoie des kits à 29 laboratoires de la région, ce qui leur permettra de disposer d'une capacité de diagnostic du nouveau coronavirus et de pouvoir également tester des échantillons provenant des pays voisins.

«Un nouveau virus est toujours un défi et la plupart des laboratoires en Afrique ne disposent pas du matériel essentiel dont ils ont besoin pour effectuer des tests sur un nouvel agent pathogène», a déclaré Dr Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. *«L'OMS travaille avec les pays pour augmenter rapidement la capacité de diagnostic du nCoV-2019. Il est essentiel que les pays de la région puissent détecter et traiter les cas graves au stade précoce, afin d'éviter une épidémie généralisée qui pourrait submerger les systèmes de santé fragiles.»*

L'OMS a identifié 13 pays prioritaires dans la région, qui, en raison de leurs liens directs ou du volume important de voyages vers la Chine, doivent être particulièrement vigilants à l'égard du nouveau coronavirus. L'OMS joue un rôle actif en aidant les pays à coordonner les efforts de préparation. Du personnel supplémentaire est arrivé dans sept des 13 pays, et d'ici la fin de la semaine, des équipes devraient être en place dans tous ces pays. L'OMS envoie du matériel de protection pour le personnel de santé, ainsi que des thermomètres et autre matériel essentiel pour le dépistage et le traitement des cas suspects dans les aéroports et autres points d'entrée. Bien que les pays prioritaires soient les premiers domaines d'intervention de l'OMS, l'organisation soutiendra tous les pays de la région à se préparer au nouveau coronavirus.

L'OMS collabore avec les partenaires pour soutenir la préparation dans des domaines clés, notamment la sensibilisation des communautés et l'augmentation des capacités de traitement en cas de besoin.

De nombreux pays s'appuient sur l'expertise qu'ils ont acquise dans le cadre de la préparation à une pandémie de grippe, car les coronavirus provoquent des maladies similaires à la grippe. En outre, depuis le début de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo en 2018, l'OMS et les partenaires ont aidé les pays à haut risque à se préparer à d'éventuels cas d'Ebola. Ces efforts, qui ont permis de renforcer les capacités de surveillance et de traitement des cas infectieux, peuvent également contribuer à la lutte contre le nouveau coronavirus.

Pour se protéger contre le nouveau virus, l'OMS recommande une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires, et des pratiques alimentaires saines. Il s'agit notamment de se laver les mains à l'eau et au savon ou de se frotter les mains avec un désinfectant à base d'alcool, de se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir ou sa manche lorsqu'on tousse ou éternue, d'éviter tout contact étroit avec une personne présentant des symptômes de grippe, de bien cuire les aliments en particulier la viande.

Selon les informations communiquées à l'OMS au 4 février 2020, il y avait 20 471 cas confirmés en Chine, avec 425 décès. En dehors de la Chine, 159 cas ont été confirmés dans 23 pays avec un décès.

INVITATION A SOUMISSIONNER

RELANCE

UNDP

« RFP PROC-007-2019_RELANCE : Recrutement d'un cabinet/bureau d'études pour la réalisation d'une étude sur le financement des FILETS SOCIAUX en République du Congo »

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, lance une invitation à soumissionner pour le Recrutement d'un cabinet/bureau d'études pour la réalisation de l'étude décrite ci-dessus

Le Dossier d'Appel d'offres peut être téléchargé sur les sites suivants :

- UNDP Procurement: http://procurement-notices.undp.org/ **sous le numéro 63155**
- UNGM : https://www.ungm.org/Public/Notice/103494

Les offres doivent comprendre une **proposition technique signée et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts** (portant respectivement et distinctement la mention « Offre technique » et « Offre financière »), dans deux enveloppes scellées et une copie en version scannée sur support CD ou clef USB (POUR LES ELEMENTS TECHNIQUES UNIQUEMENT) qui devront nous parvenir par courrier (DHL) ou par porteur à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement

A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en République du Congo,

Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch)/Rue Behagle, Centreville

B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo

Et porter la mention: « **RFP/PROC/007/2019_ Etude sur le financement des filets sociaux en République du Congo_RELANCE »**

Tel : (242) 06 660 85 76

Votre offre devrait être présentée avec la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR »
« RFP/PROC/007/2019: Etude sur le financement des filets sociaux en République du Congo-RELANCE »

Les offres devront parvenir à l'adresse susmentionnée, par courrier ou par porteur au plus tard le **lundi 25 février 2020 à 17h30 heure de Brazzaville.** Toute offre nous parvenant après cette date sera rejetée.

Cordialement,
Emma N'gouan-Anoh
Représentante Résidente Adjointe

VATICAN

Le cardinal Giovanni Battista Re devient le Doyen du Sacré-Collège

Le 18 janvier 2020, le Pape François a approuvé l'élection du nouveau Doyen et du nouveau Vice-Doyen du Sacré-Collège. À l'occasion des vœux à la Curie romaine le 21 décembre dernier, une nouvelle procédure avait été annoncée pour le mandat de Doyen du Sacré-Collège, après le retrait du cardinal Sodano. Alors que cette charge était théoriquement à vie, elle sera désormais limitée à un quinquennat, éventuellement renouvelable une fois.

Le cardinal Re, ici lors des obsèques du cardinal Elio Sgreccia, le 7 juin 2019 à la basilique Saint-Pierre.

Conformément à cette nouvelle procédure, le 18 janvier, le Pape a approuvé l'élection, faite par les cardinaux de l'ordre des évêques du Doyen du Sacré-Collège pour la période 2020-2025 donc, en la personne du cardinal italien Giovanni Battista Re, qui était Vice-Doyen depuis le retrait du cardinal Etchegaray en juin 2017. Le cardinal Re, qui a eu 86 ans le 30 janvier dernier, fut notamment préfet de la Congrégation pour les Évêques de 2000 à 2009. Il cumulera désormais le titre suburbicaire de Sabina-Poggio Mirteto avec celui d'Ostie, qui est traditionnellement affecté au Doyen.

Et le 24 janvier, le Pape a approuvé l'élection du nouveau Vice-Doyen en la personne du cardinal argentin Leonardo Sandri, actuel préfet de la Congrégation pour les Églises orientales. Âgé de 76 ans, il garde le titre des saints Biagio et Carlo ai Catinari.

Le rôle du Doyen

Le Doyen n'est pas nécessairement le plus âgé des cardinaux, mais ce mandat est toujours confié à un cardinal doté d'une longue expérience au sein de la Curie romaine. Depuis 1965, il n'est pas directement nommé par le Pape, mais il est élu par le collège des cardinaux-évêques, et le Pape confirme ensuite cette élection. Il n'a pas d'autorité hiérarchique directe sur les autres cardinaux, mais il préside généralement les obsèques des cardinaux qui résident à Rome et, le cas échéant, celles du Pape.

Son rôle est important notamment en cas de décès du Pape régnant, puisque c'est lui qui fait part à l'Église universelle, au corps diplomatique et aux gouvernements de la mort du Pape. Il préside les congrégations générales préparatoires à l'élection du nouveau Pape et il est chargé de convoquer le conclave, qu'il préside s'il a moins de 80 ans.

Au terme de l'élection, le Doyen sollicite le consentement de l'élu à la charge pontificale et s'informe du nom qu'il souhaite porter. Si le Doyen est lui-même élu Pape (ce qui fut le cas du cardinal Joseph Ratzinger en 2005), son consentement est sollicité par le cardinal-évêque qui a le plus d'ancienneté.

(Sources vaticanes)

CÔTE D'IVOIRE

Première édition de la messe des nations et de toutes les diasporas

Le dimanche 26 janvier 2020, l'archevêque d'Abidjan, le cardinal Jean-Pierre Kutwa, a présidé la première édition de la messe des nations et de toutes les diasporas. Une messe des nations et de toutes les diasporas en Côte d'Ivoire a été célébrée, en la cathédrale Saint Paul d'Abidjan Plateau. Présidée par l'archevêque d'Abidjan, cette célébration s'est voulue une application locale de la journée internationale des migrants et des réfugiés à l'initiative du Secrétariat exécutif national de l'apostolat de la mer, des migrants et du tourisme.

Une vue des diasporas ayant participé à la messe

Dans son homélie, l'archevêque d'Abidjan a invité les fidèles chrétiens à prier pour tous les peuples de la terre afin que *«nos différences constituent une richesse pour nos sociétés qui se dégradent et se déshumanisent»*. S'appuyant sur le message du Pape François à l'occasion de la 105ième journée du migrant et du réfugié, le Cardinal Jean-Pierre Kutwa a fait remarquer que la présence des migrants et des réfugiés, tout comme celle des personnes vulnérables, représente aujourd'hui une invitation à retrouver certaines dimensions essentielles de notre existence chrétienne et de notre humanité qui risquent de s'assoupir dans un style de vie rempli de confort.

La xénophobie, pierre d'achoppement vers le Seigneur

En outre, l'Archevêque d'Abidjan a pointé du doigt la peur de l'étranger comme pierre d'achoppement au vivre ensemble dont l'Afrique a tant besoin. La xénophobie, a-t-il exhorté, *«nous prive du désir et de la capacité de rencontrer l'autre qui est différent de moi»*. Par conséquent, elle nous prive aussi de l'occasion de rencontrer le Seigneur.

Pour un changement de mentalité

Par ailleurs, pour le Cardinal Jean-Pierre Kutwa, de même qu'il n'y a qu'un seul Christ, de même aussi au-delà de nos nations différentes, nous devons nous sentir membres d'une seule nation, d'un seul peuple. A cet effet, l'Archevêque d'Abidjan a fait remarquer que la charité la plus élevée est celle qui s'exerce envers ceux qui ne sont pas en mesure de nous rendre ce dont ils ont été bénéficiaires. Pour parvenir à ce degré d'amour inconditionnel, a-t-il affirmé, il faut un changement de mentalité. Il est donc question d'agir envers tous ceux qui vivent dans les périphéries existentielles et dont les conditions de vie nous appellent à les accueillir, les protéger et les intégrer dans la ligne de la mission de l'Eglise.

(Sources vaticanes)

ECHANGES DE VŒUX À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Le président du CNALC invite les évêques à œuvrer pour la pastorale du développement

Une fois de plus la tradition a été respectée et la cérémonie d'échanges de vœux a eu lieu samedi 1er février 2020 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Elle a connu trois moments forts: D'abord, la messe célébrée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la CEC, dans la salle des conférences de la Commission épiscopale de l'éducation chrétienne catholique (CEEDUC) et concélébrée par NN.SS. Yves Marie Monot, évêque de Ouesso; Jean Gardin, évêque émérite d'Impfondo; Daniel Nzika, nouvel évêque d'Impfondo; les abbés Brice Armand Ibombo, Ildevert Mathurin Mouanga, Guy Noël Okamba, respectivement secrétaire général de la CEC, recteurs des Grands séminaires de théologie Cardinal Emile Biayenda et de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. Puis, la cérémonie d'échanges des vœux ponctués par deux allocutions prononcées par Firmin Bonzangabato, président du Conseil national de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CNALC) et la réponse du président de la CEC. Enfin, la réception offerte par le secrétariat général de la CEC à tous les invités.

Pendant la cérémonie...

Pour le président du CNALC, l'année 2019 a été celle de «la signature de deux accords importants pour notre pays: l'accord-cadre entre le Congo et le Saint Siège et l'accord entre le Congo et le Fonds monétaire international (FMI). Deux accords aux destinées différentes mais attendus avec beaucoup d'espérance par notre peuple. Nous devons tous retrousser les manches pour travailler afin que la décennie qui s'ouvre puisse voir la maturation des retombées positives de ces deux instruments de travail. La fin de l'année 2019 ne pouvait pas nous réserver mieux que la nomination d'un nouvel évêque, Mgr Daniel Nzika, actuel vicaire général du diocèse de Ouesso dont l'ordination épiscopale aura lieu le dimanche 1er mars 2020, 1er dimanche de Carême. Il va remplacer Mgr Jean Gardin admis à la retraite et qui mérite d'ores et déjà nos remerciements pour les bons et loyaux services rendus à notre Eglise locale du Congo. Pour cette nouvelle année qui nous fait entrer dans la décennie des années 2020, nous pouvons dire que tous nos espoirs peuvent être permis. Nous citerons d'abord le Dialogue national que nous appelons de tous nos vœux. Les membres du Conseil national du dialogue sont déjà à pied d'œuvre pour créer les conditions devant nous conduire à la tenue de ce grand moment de concertation nationale qui demande que toutes nos intelligences et nos sagesses soient mises à contribution pour l'intérêt supérieur de notre pays, afin de sauver ce qui peut l'être encore. L'année 2020 est également l'année de la célébration des soixante ans de notre indépendance. Une année qui commande un sursaut d'orgueil pour un rassemblement général au-delà des clivages partisans ou confessionnels. Au niveau de notre Eglise locale, nous disons un mot sur les travaux de la commission qui planche sur les activités génératrices de revenus qui devait nous proposer des pistes nouvelles pour le financement des activités des commissions épiscopales. Pour le CNALC qui mène une réflexion similaire recommandée par la dernière assemblée générale d'octobre 2016, nous sommes parvenus à la conviction qu'il faut travailler avec Caritas Congo qui depuis quelques années a opté au niveau continental africain pour la mise en œuvre des activités de développement.»

Répondant au président du CNALC, Mgr Daniel Mizonzo est revenu sur les difficultés de financement des Commissions épiscopales et auxquelles il va falloir remédier pour prétendre à une pastorale plus dynamique.

Pascal BIOZI KIMINOU

Mgr. Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

N/Ref. 77/AM/20

DECRET PORTANT NOMINATION DES VICAIRES GENERAUX DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La vie, le fonctionnement et l'organisation d'une Eglise Particulière, en l'occurrence d'un Diocèse, requièrent entre autres la présence de certaines institutions obligatoires. Parmi celles-ci, il y a le Vicaire Général. Cependant, le Droit universel reconnait que, pour des raisons pastorales particulières, il peut avoir, dans un Diocèse, plusieurs Vicaires Généraux (cf. canon 475, § 2).

C'est pourquoi, tenant compte des circonstances actuelles de l'Archidiocèse de Brazzaville d'une part et, considérant les dispositions canoniques en matière de nomination du Vicaire Général ou des Vicaires Généraux, d'autre part (cf. canons 475-481),

Moi, Monseigneur Anatole, Archevêque de Brazzaville,

DECIDE

1. La nomination de **M. l'Abbé Donatien BIZABOULOU**, Prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville, et du **Père Pascal TATI**, de l'Ordre des Frères Franciscains, comme Vicaires Généraux de l'Archidiocèse de Brazzaville ;
2. Les charges confiées à M. l'Abbé BIZABOULOU sont : les Vocations, les Séminaires et le Clergé ;
3. Les responsabilités qui incombent au Père TATI sont : la modération de la Curie diocésaine (cf. canons 473, §§2-3 et 474) et le gouvernement pastoral en harmonie avec la Commission Diocésaine pour la Pastorale et tous les Doyennés de l'Archidiocèse de Brazzaville ;
4. La durée de cette nomination est de deux ans, à compter du début de cette année pastorale en cours (cf. canons 477 et 481) ;
5. Les présentes dispositions, abrogeant toutes les dispositions antérieures et contraires au présent décret, entrent en vigueur à la date de leur signature.

Fait à Brazzaville, le 2 février 2020,
en la Présentation de Notre Seigneur Jésus

Monseigneur Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Mgr. Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

N/Ref. 78/AM/20

DECRET PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE LA MONTAGNE DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

L'Eglise Catholique encourage ses fidèles à fréquenter et à honorer les sanctuaires et les églises, ainsi que d'autres lieux sacrés, en vue de la vie intense de prière et de l'expression de la foi.

L'Archidiocèse de Brazzaville, propriétaire de la colline ayant servi de lieu de supplice et de mort d'un de ses dignes Pasteurs, en la personne de Son Eminence Emile Cardinal BIAYENDA, a toujours soutenu et accompagné tous les croyants désireux d'aller se recueillir sur cette colline de Djiri appelée « Montagne du Cardinal Emile Biayenda ».

Cependant, il a été observé manifestement des érosions grandissantes mettant à mal la consistance du sol de cette colline, certainement pour plusieurs raisons entre autres la fréquentation non réglementée des personnes qui s'y rendent. Les conditions climatiques contribuent aussi largement à la détérioration de ce site.

C'est pourquoi, en vue de stabiliser ladite colline par des actions appropriées, avec le concours des techniciens compétents ;

Après avoir consulté toutes les institutions diocésaines et les personnes compétentes en la matière,

Moi, Monseigneur Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville,

DECIDE

1. La fermeture de la « Montagne Cardinal Emile BIAYENDA » pour une durée indéterminée ;
2. Cette disposition qui ne doit souffrir d'aucune entorse sera appliquée par les Prêtres Responsables de ce site, au besoin avec le concours de la Force publique qui pourra éventuellement être appelée en cas de résistance de certains groupes et de certaines personnes ;
3. Cette fermeture provisoire, et non définitive, de cette Montagne au public qui prend effet à compter du 22 mars 2020, doit déjà être lue dans toutes les paroisses de l'Archidiocèse de Brazzaville et dans les organes d'information ou de communication de notre Eglise Particulière.

Fait à Brazzaville, le 3 février 2020

Monseigneur Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

MAISON DE SANTÉ ALOHA CONGO

Semaine de Solidarité avec les personnes malades

Activités:

Promotion et campagne de sensibilisation à la Maison de santé et d'accompagnement Aloha Congo (MSAAC) du 5 au 13 février 2020

Vendredi 7 février:

formation de tous les membres ACA, rencontre de travail des infirmier (e) s

Samedi 8 février: réunion de tout le personnel de la MSAAC

Dimanche 9 février: journée de détente à Massengo

Mardi 11 février: accompagnement par les équipes aux domiciles des personnes malades

Jeudi 13 février: messe de clôture des activités à 15h 00 à la Paroisse Saint-Esprit de Moungali.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2020
Pour l'Association
Sœur Eliane Julienne BOUKAKA

DIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

Ordination presbytérale et diaconale à la Maison dominicaine

Le dimanche 26 janvier 2020, à la maison dominicaine Sainte Catherine de Sienne de Côte-Matève, à Ngoyo, Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, a ordonné trois frères de l'Ordre des prêcheurs: Régis Herman Emponga Loumbe Ndoumou, Roland Batchi Mayena et Sylva Bikindou Kimbi, et un diacre, le frère Thomas Wenenge, de l'Ordre des frères mineurs capucins, tous de la congrégation des Dominicains. De nombreux prêtres, religieux et religieuses ont entouré l'évêque et pris part à la priante cérémonie, ainsi qu'une foule de fidèles laïcs qui ont aussi pris part à cette messe.

Mgr Miguel Angel Olaverri entouré des nouveaux prêtres et diacre

La messe a été animée par la Scholas populaire et la chorale Saint Thomas d'Aquin de la paroisse Saint-Dominique de Côte-Matève.

Après la présentation et l'appel des candidats par les responsables, a suivi le dialogue entre les nouveaux ordinands et l'évêque.

Le sacerdoce du Christ fait entrer dans une vie qui consiste à devenir un avec lui et à renoncer à tout ce qui appartient seulement à nous. C'est en ces termes que Mgr Miguel a exhorté les nouveaux ordonnés à accomplir leur mission avec fidélité.

«Pour les prêtres, ceci est le fondement de la nécessité du célibat, comme aussi de la prière liturgique, de la méditation de la Parole de Dieu et du renoncement aux biens matériels. Le célibat impliquant une continence parfaite et perpétuelle suppose le don d'une grâce particulière, afin d'assumer l'existence d'une vie chaste et abstinente. Vous, prêtres, donnez du temps aux gens et aux jeunes pour qu'ils découvrent le Christ à travers les sacrements et tracez des ponts pour faciliter aux gens la rencontre des deux rives séparées par le fleuve de la haine, de la vengeance, de la séparation, de la discrimination ou de l'indifférence», a dit Mgr Miguel aux nouveaux ordinands.

Dans la suite de son homélie tirée de l'évangile de Saint Mathieu (Mt4, 12-23), l'évêque de Pointe-Noire a invité l'ensemble des fidèles à mettre le silence de la prière dans leur vie de prière, car dans le silence de la prière, Jésus fait voir si le chrétien travaille comme un bon ouvrier, ou s'il est peut-être devenu un employé. C'est ainsi qu'il peut voir si «nous sommes des canaux ouverts, généreux, à travers lesquels son amour, sa grâce coulent avec abondance, ou si, au contraire, nous nous plaçons au centre, et ainsi, au lieu d'être des «canaux», nous devenons des «écrans» qui n'aident pas la rencontre avec le Seigneur, avec la lumière et la force de l'Evangile. Aujourd'hui encore, nous allons vers nous-mêmes, alors il faut nous retourner vers Dieu, vers les autres qui sont le moyen privilégié de l'atteindre. Qui a le mauvais sens de se croire dispensé de ce perpétuel retournement? Proclamer suggère un cri, un appel qui va droit au cœur. Il nous faut encore aujourd'hui les deux: le cri et l'appel vibrant des grands mouvements missionnaires, et la catéchèse plus didactique de chaque dimanche. Il ne se contente pas de parler, il vit l'amour qu'il prêche. Notre message ne sera crédible et efficace que si nous guérissons, nous aussi, car il y a tant de plaies à panser, tant d'injustices à redresser, tant de cœurs meurtris», a dit Mgr Miguel Miguel Angel Ollaverri. Il a rappelé trois choses essentielles au prêtre et à tout consacré: présider l'eucharistie, pardonner les péchés et annoncer l'Évangile. Pour le consacré, le devoir d'annoncer l'Evangile devient une tâche inséparable de sa consécration au Christ. Il a, ensuite, précisé que la vie de prêtre devra se configurer à celle du Christ qui passa sa vie en faisant du bien, chose simple, mais pas facile.

«Prêtre ou pas prêtre, nous n'avons rien à exiger pour l'annonce de l'Evangile. Malheureusement, dans notre Eglise catholique, comme dans beaucoup d'églises parallèles, on se croit en droit d'exiger des compensations pour les services rendus. Faisons attention, chers prêtres, religieux, religieuses et vous aussi, laïcs, à ne pas trafiquer avec la parole de Dieu ou avec les sacrements», a poursuivi Monseigneur.

Comme le Seigneur a appelé ses premiers compagnons, les nouveaux ordinands ont dit leur joie de se mettre à sa suite, car ils sont aussi devenus les élus de Jésus.

Au nom de tous les ordinands, le frère Régis Herman Empanga a dit, tout d'abord, merci au Seigneur pour les avoir appelés à son service. Et il a également remercié les parents de les avoir remis à la famille des Dominicains et de les avoir accompagnés tout au long de leur cheminement.

A noter que le dimanche 26 était le dimanche de la Parole de Dieu. Cela a permis aussi à Mgr Miguel de rappeler que la Parole de Dieu devrait être au centre de tout chrétien et surtout de tout prêtre. Et il a exhorté les chrétiens à laisser les rivalités, disputes, clans et partis-pris qui empoisonnent les paroisses et les groupements.

Madocie Déogratias MONGO

ARCHEVÊCHÉ DE BRAZZAVILLE

Travailleur assidu, Julien Mabaya est entré dans la gloire de l'Eternel

Il y a un temps pour chaque chose et pour chaque chose sur terre un début et une fin. Julien Mabaya, âgé de 56 ans puisque né le 8 novembre 1964 s'est éteint le mardi 21 janvier 2020 au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, des suites d'une longue maladie.

Julien Mabaya

Pendant la prère du dernier adieu

Il était jardinier à l'archevêché de Brazzaville et majordome de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, pendant les visites pastorales dans les paroisses de l'archidiocèse. Julien Mabaya était aimé de tous, parents, amis et connaissances, et il aimait beaucoup les prêtres qui lui ont témoigné leur affection par la grande mobilisation à la messe des funérailles vendredi 31 janvier 2020 célébrée par Mgr Anatole Milandou en la cathédrale Sacré-Cœur. Il était membre de la chorale Sainte Jeanne-d'Arc de la cathédrale. Ont partagé la douleur aux côtés de l'archevêque, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala; plusieurs prêtres et religieuses, parmi lesquels, les abbés Brice Armand Ibombo et Mesmin-Prosper Massengo, respectivement secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et vicaire judiciaire de Brazzaville.

Avant l'absoute et la prière du dernier adieu, Mgr Anatole Milandou a attiré l'attention de ceux qui ont trouvé un prétexte dans le décès de Julien pour raconter des ragots. Cependant, il a loué la dextérité de la famille du défunt qui ne s'est pas laissée faire, face à de tels commérages. *«Julien était notre jardinier, un travailleur assidu, fidèle et consciencieux. Pendant sa maladie, je le voyais travailler et je lui disais de se reposer, mais il me répondait, Mgr je dois travailler pour garder les lieux propres. C'est Julien qui faisait tout le travail lorsque j'effectuais les visites pastorales. Il était prévenant et prévoyant, et j'étais très rassuré de sa présence lorsqu'il s'agissait d'accomplir certaines tâches. Tous ceux qui racontent des propos mensongers ne savent pas combien Julien comptait beaucoup pour moi»*, a précisé l'archevêque.

«Julien Mabaya, vous voilà, au terme du combat terrestre, vous voilà, admis au panthéon de ceux qui vous ont précédés dans la foi. Reposes en paix dans ce cimetière.»

Pascal BIOZI KIMINOU

DIOCÈSE D'IMPFONDO

Sacre épiscopal et prise de possession canonique de Mgr Daniel Nzika

Nommé évêque d'Impfondo, le 12 décembre 2019 par le Pape François, en remplacement de Mgr Jean Gardin qui avait atteint l'âge de la retraite, Mgr Daniel Nzika sera ordonné évêque et prendra possession canonique de son siège, le dimanche 1er mars 2020, en la cathédrale Saint Paul d'Impfondo.

Ve DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

Vous êtes sel de la terre et lumière du monde

***Textes**: Is 58, 7-10; Ps 111 (112); 1 Co 2, 1-5; Mt 5, 13-16*

Chers Frères et Sœurs,

Dimanche dernier, l'Eglise nous invitait à célébrer la Fête de la Présentation de Notre Seigneur Jésus au Temple concomitamment à la Journée Mondiale de la Vie Consacrée pour celles et ceux qui se consacrent au Seigneur et à son Eglise à travers les conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. En ce cinquième dimanche ordinaire de l'année liturgique A, la liturgie de la Parole nous invite à une prise de conscience de notre engagement missionnaire chrétien.

En effet, dans la page d'évangile, Jésus dit à ses disciples et à nous qui nous réclamons chrétiens aujourd'hui: «Vous êtes le sel de la terre… Vous êtes la lumière du monde». Deux images, sel et lumière, qui feront l'objet de notre méditation. Le sel sert à donner goût et saveur aux aliments. Il est aussi utilisé dans la conservation des aliments et la purification multiforme. La lumière éclaire et dissipe les ténèbres pour révéler la beauté et la bonté des œuvres du Seigneur. Cependant, le Christ Jésus déclare: «Vous êtes le sel de la terre… Vous êtes la lumière du monde». Qu'est-ce-à-dire?

«Etre sel de la terre et lumière du monde» signifie que le sel n'est pas sel pour lui-même mais pour la terre et la lumière n'est pas lumière pour elle-même mais pour le monde. Ceci revient à dire que: si le Christ compare ses disciples (les chrétiens) au sel et à la lumière, c'est dire qu'on est chrétien non pas pour soi-même mais toujours et déjà pour les autres. La mission première d'un chrétien est de se donner par amour pour les autres afin de révéler au mieux la magnificence du Créateur à l'œuvre dans sa création. Evidemment, «il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime» (Jn 15, 13). «Sel de la terre et lumière du monde» nous plonge donc dans une praxis de charité et d'amour envers Dieu et le prochain.

Le sel avant d'être sel de la terre c'est-à-dire sel ou amour donné pour les autres s'est avant tout vu rendu salé ou saler en premier. Par analogie, un chrétien ne peut prétendre mener à bien sa mission de sel de la terre si lui-même ne s'est pas encore salé et consumé par le feu de l'amour du Père des miséricordes. Le Christ nous enseignera plus tard: «Avant d'enlever la paille qui est dans l'œil du prochain, enlève d'abord la poutre qui est dans ton œil» (Mt 7, 3). De même pour la lumière. La lumière avant d'être lumière du monde s'est vue rendue lumière par la source de la lumière, Dieu qui est sans fin lumière. Par ricochet, un chrétien ne peut exercer pleinement sa vocation de lumière du monde si et seulement s'il n'a pas été illuminé par son baptême, porte des sacrements, dont il s'efforcera avec la grâce du Seigneur, d'être fidèle, autant que faire se peut, aux exigences baptismales, comme la renonciation au mal sous toutes ses formes, afin d'illuminer adéquatement ceux qui habitent les ténèbres et l'ombre de la mort (Cf. Cantique de Zacharie). C'est ainsi qu'un chrétien n'est lumière du monde dans la mesure où il laisse le Christ vivre en lui (Ga 2, 20) pour en être le reflet dans la nuit obscure de notre humanité. Il va sans dire que Jésus est la vraie lumière du monde et celui qui le suit ne marchant pas dans le noir aura la lumière de la vie (Jn 8, 2) qui lui rendra capable d'être lumière pour les autres.

Cependant, comment être concrètement sel de la terre et lumière du monde? Le Prophète Isaïe, dans la première lecture de ce dimanche, nous donne une piste de réponse: «Partage ton pain avec celui qui a faim, accueille chez toi les pauvres sans abri, couvre celui que tu verras sans vêtement, ne te dérobe pas à ton semblable». Ce n'est qu'ainsi que «ta lumière jaillira comme l'aurore, et tes forces reviendront vite». Tout ceci, c'est pour que notre «foi repose, non pas sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu» (deuxième lecture) qui se manifeste pleinement dans la charité, dans l'amour oblatif. Dans un monde gagné par l'individualisme et où la culture du déchet semble prendre du terrain, il y a lieu de repenser un vivre-ensemble dans une dynamique du «Mbongui» comme l'avaient compris les premiers chrétiens qui mettaient tout en commun et n'avaient, par conséquent, qu'un seul cœur et une seule âme (Ac 2, 42-47). L'égoïsme sous toutes ses formes doit être éradiqué au profit d'une civilisation de l'amour et de la charité qui doit se manifester dans nos us et coutumes et même enseigner depuis le berceau jusqu'à la stature de l'homo erectus en Christ dans son Eglise.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Vicaire à Saint Augustin de la Tsiémé

NÉCROLOGIE

La famille Mbembe, Bissingou Georges, Loumonie Jacqueline, Dandou Siassia Nathan, Bassiba Dorothée....ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, tante et nièce la nommée Nzoumba Siassia Louise, survenu le lundi 3 février 2020 à Pointe-Noire. En attendant le rapatriement du corps à Brazzaville, les veillées funèbres se tiennent à Pointe-Noire (Ngoyo centrale, derrière le commissariat de Police) et à Brazzaville au n° 32 de la rue Père Bonnefont à Bacongo, Arrêt de bus: Marché Commission, en face de la boulangerie.

Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Brazzaville

L'Ambassade d'Allemagne à Brazzaville cherche un **prestataire de service** pour la résidence de l'ambassadeur sur la base d'un contrat de service.

Le prestataire sera responsable de

- un jardin de 2500m² (vieux arbres) – soin quotidien requis
- une piscine avec ses installations (maintenance)
- l'état des installations techniques dans et autour de la maison et les réparations ou nécessaires (électrique / climatisation, plomberie, petits installations)
- la surveillance de maintenance du groupe électrogène (contrat existant avec une compagnie spécialisé)

Le prestataire est requis d'effectuer les travaux entre lundi et vendredi et d'être joignable 7 jours par semaine en cas d'urgence technique.

Les outils et matériaux seront mis à disposition par l'ambassade.

Veuillez exprimer votre intérêt en envoyant un devis (prix mensuel) à l'ambassade

jusqu'au 12 février 2020,

y compris une lettre en langue française, anglaise ou allemande présentant :

- le prestataire,

- ses références professionnelles, si disponible, et

- son équipe technique.

La lettre peut être envoyée par mail (pdf à *vw-1@braz.diplo.de*) ou déposée à la guérite de l'Ambassade d'Allemagne en Centreville (= guérite Ambassade de France).

Ensuite, les candidats appropriés seront invités à un entretien. Connaissance de la langue allemande ou anglaise pas requis mais préférable.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115, bis Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville (En face de SCLOG)
B.P.: 13646; Tél. (s): (00242).05.596.77.86/06.669.26.76/E- mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

IDMO BUSINESS SERVICES CONGO, EN SIGLE «I.B.S. CONGO»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) de francs CFA.
SIEGE SOCIAL: 946, RUE LOUEME, MOUNGALI, BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quinze janvier deux mil vingt, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Mpila Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
*Transformation des fruits locaux en jus; La vente du café (cafétéria);
*Import-Export;
*La vente de gâteau;
*La vente consommable bureautique;
*La vente de cigarette;
* La vente des matériels industriels.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: «IDMO BUSINESS SERVICES CONGO», en sigle «I.B.S CONGO»;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 946, rue louémé, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Moungali;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement;

Administration de la Société Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Idris Mohamed ADEN, domicilié à Brazzaville, 946, rue Louémé, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Moungali, est désigné en qualité de gérant de ladite société;

Immatriculation: La société IDMO BUSINESS SERVICES CONGO, en sigle «I.B.S CONGO», est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B13-00012.

Pour avis

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, NOTAIRE

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315;
Téléphone: 222 94 49 52/05 748 99 64
FAX: 222 94 5181
E-mail: loubota47@live.fr/etudedenloubota025@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un acte sous seings privés portant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée BUREAU GEOPHYSICAL PETROLEUM CONGO-SARLU (Filiale), en abrégé BGP CONGO-SARLU (Filiale), en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2019, enregistré même ville, le 09 janvier 2020, folio 006/7, n° 151, ayant fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date, dite ville, du 23 décembre 2019, enregistré même ville, le 09 janvier 2020, folio 006/6, n° 150,

L'associée unique de ladite société a pris, à titre extraordinaire, les décisions suivantes, portant:
1-CHANGEMENT ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL. En conséquence de cette décision, le siège social qui était auparavant établi à: Pointe-Noire, Secteur 116 Mpita, Annexe de la Concession RESIDENCE BOUALI, Porte n° 008, non loin du Rond-Point Ex-Bata, Prolongement ruelle entre la Direction Départementale de la Santé Kouilou et le passage à niveau du CFCO, Arrondissement n° 1, Emery Patrice LUMUMBA, boîte postale: 1075, République du Congo, se trouve ACTUELLEMENT SITUEE A L'ADRESSE ci-après, sise à:
POINTE-NOIRE, 197, AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE, ROND-POINT KASSAÏ, BOITE POSTALE: 1075, ARRONDISSEMENT NO1 EMERY PATRICE LUMUMBA, REPUBLIQUE DU CONGO

Le reste sans changement.
2-Comme conséquence dudit changement, les STATUTS de la société BUREAU GEOPHYSICAL PETROLEUM CONGO-SARLU (Filiale), en abrégé BGP CONGO-SARLU (Filiale), ont été MIS A JOUR suivant Acte Authentique reçu par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date, dite ville, du 23 décembre 2019, enregistrés même ville, le 09 janvier 2020, folio 006/3, n° 147, ainsi que ses annexes.

Mentions Modificatives de l'immatriculation ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Dépôt légal du procès-verbal et des Statuts mis à Jour, à Pointe-Noire, le 20 Janvier 2020, sous le numéro 20 DA 54 et la société BUREAU GEOPHYSICAL PETROLEUM CONGO SARLU (Filiale), en abrégé BGP CONGO-SARLU (Filiale) demeure toujours Immatriculée, à compter de la date susmentionnée, sous le numéro: R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/10 B 1743).

Pour insertion.
Maître François Den LOUBOTA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
" MOGEM "
S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée / Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 01, rue Mpiaka, Makélékélé, Brazzaville.
RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00031 / REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 29 janvier 2020, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 29 janvier 2020, sous Folio 019/6, numéro 129, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U);
Dénomination: «MOGEM»;
Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;
Siège social: 01, rue Mpiaka, Makélékélé, République du Congo.
Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
- L'architecture; - L'ingénierie; - La logistique;
- La technologie; - Le transport de matériels et de marchandises; - Les travaux techniques de génie civil, de ferronnerie et de chaudronnerie; - L'entretien et la maintenance de toute nature;
- L'hôtellerie; - Les prestations commerciales;
- L'import - export; - Le consulting et négoce;
- L'hygiène publique; - La menuiserie; - La vente des meubles meublants; - L'ébénisterie; - L'aménagement et l'entretien des espaces verts;
- L'intérim; - La vente de fournitures de bureau;
- La vente des appareils et consommables informatiques; - La prestation de services en informatique;
- a soudure.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 29 janvier 2020 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 29 janvier 2020, sous folio 019/7, numéro 130 il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive en date à Brazzaville du 29 janvier 2020, Monsieur NGOMA Jean Chrisostome Emile, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné comme premier gérant;
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 03 février 2020.
Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 03 février 2020, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B13-00031.

Fait à Brazzaville, le 05 février 2020

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

EDUCATION

Les candidats aux différents examens d'Etat pourront désormais s'inscrire en ligne

En vue de faciliter et de renforcer l'implication des services de scolarité des établissements scolaires publics et privés d'enseignement général dans le processus d'inscription des candidats aux examens d'Etat pour la campagne 2019-2020, le ministère de l'Enseignement primaire vient de mettre en place une plateforme d'inscription en ligne. Le ministre de tutelle Anatole Collinet Makosso l'a officiellement lancé le 5 février dernier au lycée de la Révolution à Brazzaville.

Les acteurs du système éducatif pendant la présentation de la plateforme

Après l'introduction de la tablette numérique dans le traitement des notes qui a permis de réduire les effectifs de la commission de saisie des notes de la direction des systèmes d'information et de la communication en cette période de crise financière, une plateforme d'inscription en ligne vient d'être mise sur pied. L'usage de la tablette numérique a permis en effet d'endiguer le risque de pertes de données identifié au préalable. Ces pertes sont passées de 30% environ à moins de 5%.

La plateforme conçue pour faciliter les opérations d'inscriptions des candidats au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et au Baccalauréat a plusieurs avantages. Entre autres, gagner en temps durant la collecte des données, la saisie et la validation des candidatures par la commission inscription de la direction des examens et concours; accéder aux informations et contrôler les mercenaires et d'autres cas de fraudeurs par le truchement de la direction de la lutte contre la fraude scolaire; sécuriser et favoriser la traçabilité des frais d'inscription et réduire considérablement le volume de travail de la commission inscription.

Comment fonctionne la plateforme?

Pour la saisie des identifiants des candidats aux examens d'Etat, BEPC et Baccalauréat, les établissements sont créés par l'administrateur de la plateforme et l'accès est donné aux établissements, afin de procéder à la saisie des identifiants des candidats. Dans cet espace, on trouve un module permettant de rechercher le candidat au Baccalauréat ou au BEPC dans la base de données des résultats rattachée à la plateforme. Pour les candidats au Baccalauréat, la plateforme permettra de valider l'originalité et la conformité du BEPC. Elle permettra pour le BEPC de valider l'originalité et la conformité du CEPE.

Pour cette première année, les données du Certificat d'études primaires élémentaires ne seront pas disponibles. Il est prévu, pour le succès de son fonctionnement, une formation des formateurs, des chefs d'établissements de Brazzaville, ainsi qu'une opération de déploiement des formateurs dans les chefs lieu des départements, tout comme la formation des chefs d'établissement de ces différents départements.

Lançant ce dispostif, le ministre Anatole Collinet Makosso a invité toute la communauté éducative à s'impliquer de façon active pour que les réformes engagées par le Gouvernement donnent des résultats probants. *«Nous devons tous nous investir. Que chacun de nous prenne la mesure de sa responsabilité»*, a-t-il dit.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

SANTÉ

Coronavirus: aucun cas enregistré au Congo, affirme la ministre

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a affirmé le 4 février à Brazzaville qu'aucun cas déclaré du coronavirus n'a été identifié au Congo. *«Dès le début de la maladie en Chine, le Gouvernement congolais a mis un dispositif de contrôle des passagers en provenance des pays étranger. Aujourd'hui, nous sommes allés faire le constat sur son fonctionnement. En Afrique et au Congo, il n'y a pas encore un cas déclaré du coronavirus»*, a-t-elle indiqué.

Assisté de ses collègues de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, des Transports et de la marine marchande, Fidèle Dimou, et de la Communication et des médias, Thierry Moungala, la ministre de la santé a fait savoir que le dispositif mis en place dans les frontières fonctionne normalement. *«Il consiste à équiper le personnel en bavettes, solutions hydro-alcooliques, thermo-flash et gants. Il est le même à l'aéroport Maya-Maya, au Beach de Brazzaville, à Ouesso et à Pointe-Noire»*, a-t-elle précisé.

Jacqueline Lydia Mikolo

Le représentant de l'OMS Congo, Lucien Manga, a souligné que le Congo a mis en place un dispositif de prévention recommandé par l'OMS qui a dépêché au Congo un technicien qui devra accompagner le Gouvernement dans les techniques de prévention contre le coronavirus.

Jacqueline Lydia Mikolo a aussi visité l'hôtel de la Concorde à Kintélé, qui devra être transformé en centre d'isolement au cas où un cas de coronavirus venait à être détecté. Mais ce choix est contesté par les populations qui réclament une délocalisation plus loin. Leur maire, Stella Mensah Sassou Nguesso, les soutient.

Les contrôles aux frontières seront renforcés

Le Gouvernement a prévu de mettre en place un mécanisme des contrôles sanitaires au niveau des frontières terrestre, aérienne, maritime en vue de mettre les populations à l'abri du coronavirus qui s'est déclaré en Chine. *«Nous allons prendre des mesures sanitaires d'envergure dans le pays dont le renforcement des contrôles sanitaires au niveau des frontières terrestres, aériennes et maritimes pour mettre à l'abri de ce virus les populations congolaises…»*, a indiqué un communiqué du ministère de la Santé.

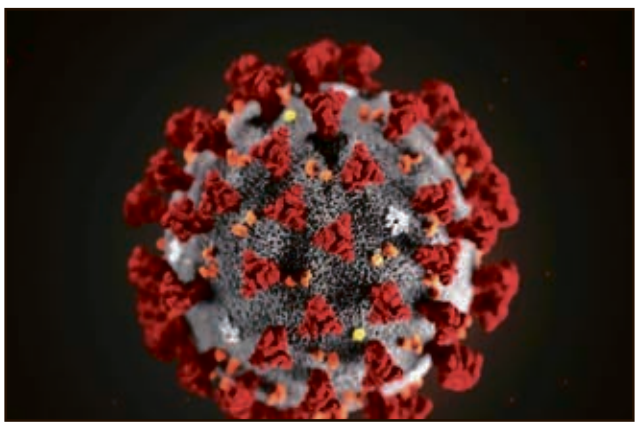

Le coronavirus

«Il s'agira par ailleurs de sensibiliser les transporteurs sur les mesures à prendre en pareille circonstance: la prise systématique de la température, le lavage des mains et la collecte des informations qui permettront de garder le haut niveau de l'alerte.»

Le ministère de la Santé exhorte les populations à la vigilance et à l'observation des règles d'hygiène de base et le recours à une formation sanitaire la plus proche en cas de fièvre ou de toux après un séjour dans l'un des pays touchés comme la Chine, la Thaïlande, les Etats-Unis la Corée du sud ou le Japon.

Viclaire MALONGA

JUSTICE

Des présumés trafiquants fauniques à la barre!

Le 12 février 2020 s'ouvrent à la Cour d'appel d'Owando et de Ouesso, des audiences relatives au braconnage. Onze présumés trafiquants fauniques, arrêtés conjointement par les agents des directions départementales de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest et de la Likouala et les éléments de la gendarmerie nationale, avec l'aide du PALF (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage), répondront de leurs actes devant ces juridictions, dont cinq à Owando et six à Ouesso.

Les six présumés trafiquants d'espèces protégées

Les cinq suspects qui comparaîtront devant la Cour d'appel d'Owando sont poursuivis pour importation, détention, circulation illégales et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée, l'éléphant. De nationalité congolaise tous, ils avaient été arrêtés à Etoumbi (Département de la Cuvette-Ouest) le 5 février 2019, avec 41 pointes d'ivoire pesant plus de 86 Kg et représentant plus de 20 éléphants tués. Ils étaient condamnés par le Tribunal de Grande Instance d'Ewo. Mais le ministère public et la direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest, insatisfaits de la décision de justice à leur encontre, avaient interjeté appel. D'où leur audience prochaine à la Cour d'appel d'Owando.

Les six autres avaient été arrêtés le 27 février 2019 à Impfondo, dans le département de la Likouala, en flagrant délit de détention et circulation illégales de neuf morceaux d'ivoire, d'un sac d'écailles de pangolin géant et d'une peau de panthère. Ils seraient membres d'un réseau de trafiquants de produits de faune composé des Centrafricains et des Congolais des deux rives du fleuve Congo. Poursuivis pour importation des produits fauniques et présomption d'abattage des espèces animales intégralement protégées, ils avaient écopé le 25 juillet 2019 des peines exemplaires, en première instance à Impfondo: 18 mois d'emprisonnement ferme, assortis de 500.000 F.CFA d'amende et 500.000 F.CFA des dommages et intérêts chacun, pour quatre d'entre eux. 500.000 F.CFA d'amende et 100.000 F.CFA des dommages et intérêts à verser à l'Etat congolais chacun, pour les deux autres. Frustrés par ce verdict, les prévenus avaient formé un recours devant la Cour d'appel de Ouesso.

En République du Congo, selon la législation en vigueur, l'éléphant, la panthère et le pangolin géant sont des espèces animales interdites d'importation, d'exportation et de commercialisation. **V.M.**

ANNONCE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'AVOCAT CONSEIL POUR LE POLE D'ACIVITE DE LA ZONE SUD-OUEST (POINTE-NOIRE ET KOUILOU, NIARI, BOUENZA, LEKOUMOU) DE ECOBANK CONGO SA

****

1. ECOBANK CONGO SA, Société Anonyme au capital de dix milliards (10.000.000.000) de FCFA ayant son siège social à Brazzaville, Immeuble de l'ARC, 3ème étage, B.P: 2485, immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le N°CG-BZV07-B-559, a prévu, au titre de cette année, mettre un accent particulier sur la gestion des risques juridiques dans le cadre de ses activités de la zone sud-ouest (Pointe-Noire et Kouilou, Niari, Bouenza, Lékoumou).

Le périmètre d'intervention porte essentiellement sur la gestion externe du recouvrement de nos créances impayées ainsi la gestion des dossiers contentieux pendants ou à venir devant les tribunaux.

A cet effet, il a été décidé de solliciter l'appui d'un Cabinet d'avocat ayant une expérience avérée dans le domaine pour mener lesdites prestations.

2. Le cabinet qui sera retenu aura à effectuer les missions suivantes:

▪ Jouer le rôle de conseil sur toutes les questions juridiques et transversales;
▪ Assister la banque dans les procédures de transaction;
▪ Se constituer pour le compte de la banque chaque fois que cela est nécessaire et faire le suivi de tous les litiges pendants devant les tribunaux auxquels la banque est partie ;
▪ Effectuer toutes les diligences, mettre en œuvre tous les moyens de droit et de procédure pour assurer la défense des intérêts de la Banque avec les meilleures chances de succès, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive dans l'instance à engager;
▪ Informer la banque des faits et circonstances relatifs aux litiges et à l'évolution des procédures;
▪ Communiquer les pièces, documents et correspondances nécessaires à l'information sur tous les dossiers contentieux;
▪ Accomplir tout acte de procédure qu'il estimera justifier par l'intérêt de la banque auquel il soumettra les mémoires et actes préparés par lui dans la mesure où cela sera possible sous réserve de l'approbation la banque;
▪ Assurer la coordination de toutes les prestations des huissiers dont il est seul garant. Le règlement du coût des actes et éventuellement des honoraires de résultat seront, après validation et paiement des factures par la Banque, acquittés par l'Avocat.
▪ Se faire substituer à l'audience par un Confrère de son choix en cas d'urgence ou de nécessité.

3. La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable par tacite reconduction (après une évaluation satisfaisante de la relation) à compter de la date de la signature du contrat de Collaboration.

4. Le dossier d'Avis à manifestation doit être constitué des pièces suivantes:

▪ Une lettre à manifestation d'intérêt adressée à l'Administrateur Directeur Général de Ecobank Congo SA;
▪ Les informations pertinentes indiquant la capacité à exécuter les prestations demandées notamment, les références concernant l'exécution de missions similaires (liste des gros clients de votre portefeuille);
▪ La liste indicative de son personnel clé accompagnée de leur Curriculum vitae et CNI;
▪ Une offre financière complète;
▪ Indiquer les moyens logistiques et matériels garantissant l'exécution sans faille des prestations;
▪ Les copie des PV de prestation de serment des avocats titulaires et avocats stagiaires le cas échéant;
▪ La copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle;
▪ Une description des délais d'intervention sur les dossiers;
▪ Copie des diplômes certifiés conformes des avocats titulaires, les avocats stagiaires et les conseillers juridiques le cas échéant.

5. L'évaluation des propositions des cabinets se fera sur la base des critères ci-après:

▪ Avoir son cabinet dans le ressort de la Cour d'Appel de Pointe-Noire;
▪ Avoir au minimum dix (10) années d'expérience comme avocat titulaire;
▪ Avoir accompagné avec succès des entreprises et plus particulièrement des entreprises exerçant dans le domaine bancaire ou autre domaine similaire;
▪ Disposer des outils informatiques et avoir une connexion internet à temps réel;
▪ Être ouvert d'esprit et accessible à temps voulu, au cabinet ou au téléphone;
▪ Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être soumises en français, en quatre (4) exemplaires dont un (01) original sous plis fermé, l'adresse ci-dessous:

Pointe-Noire:
S/C
ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

7. La date limite de dépôt des d'offres est fixée au 14 février 2020, à 15h00.

8. Pour toutes informations, prière adresser vos mails à pnd-zanga@ecobank.com ou hmayoulou@ecobank.com (Tél.: 06 839 98 90).

La Direction Générale

ANNONCE POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER D'UNE SUPERFICIE DE 524 M² A POINTE - NOIRE

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) informe le public qu'elle met en vente un bien immobilier,dont ci-dessous la désignation:

Propriété bâtie sise à Pointe-Noire, objet du titre foncier n°41056, cadastrée section CF, Bloc34, parcelle n°01 avec une superficie de 524,13 m², quartier Mongo-Kamba, arrondissement n°04 Loandjili.Le terrain est entièrement clôturé, situé à l'intersection de deux ruelles facilement accessibles et relativement plat, polygone régulier (rectangle) avec des constructions durables au standing moyen, notamment :

* Bâtiment d'Habitation plain-pied de 3 Chambres/ 1Salon/Cuisine/Sanitaires
* Bâtiment annexe, derrière bâtiment principal abritant un débarras et boc sanitaire
* Bâtiment annexe R+1 à caractère commercial du côté de la ruelle

Prix de vente: FCFA quarante-cinq millions (45.000.000)

Les offres seront reçues sous pli fermés, aux adresses ci-dessous :

* Brazzaville: Siège de la BCH sur l'Avenue Amilcar Cabral au service accueil à l'entrée de l'agence au RDC
* Pointe-Noire : Avenue Charles de Gaule en face de E2C

La date limite de dépôt des offres est fixée au 19 février 2020 à 16h00

Pour toutes informations, veuillez nous contacter aux numéros suivants : 06 647 35 85 / 06 510 96 24 / 22 281 25 88

ANNONCE POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER D'UNE SUPERFICIE DE 607,77 M² A POINTE - NOIRE

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) informe le public qu'elle met en vente un bien immobilier, dont ci-dessous la désignation :

Propriété bâtie sise à Pointe-Noire, objet du titre foncier n°22892, cadastrée section AE, Bloc 65, parcelle n°08 avec une superficie de 607,77 m², quartier Mbota Raffinerie, arrondissement n°04 Loandjili. Le terrain est entièrement clôturé et relativement plat, situé à proximité d'un cours d'eau. Ce site a pour particularité d'être vaste et le seul bâtiment existant occupe un coin du terrain, le reste d'espace est approprié pour tout type de projet de construction. Terrain en Polygone irrégulier avec un bâtiment en matériaux durables au standing moyen, notamment:

* Bâtiment d'habitation plain-pied de 2 Chambres/1 Salon/Cuisine/Sanitaires ;
* Un studio (dans le même bâtiment)
* WC visiteurs (dans le même bâtiment)

Prix de vente: FCFA cinquante millions (50.000.000)

Les offres seront reçues sous pli fermés, aux adresses ci-dessous :

* Brazzaville: Siège de la BCH sur l'Avenue Amilcar Cabral au service accueil à l'entrée de l'agence au RDC
* Pointe-Noire : Avenue Charles de Gaule en face de E2C

La date limite de dépôt des offres est fixée au 19 février 2020 à 16h00

Pour toutes informations, veuillez nous contacter aux numéros suivants : 06 647 35 85 / 06 510 96 24 / 22 281 25 88

POESIE

Et de neuf pour Gaëtan Ngoua!

La bibliographie de l'écrivain-poète congolais Gaëtan Ngoua s'est enrichie d'une neuvième œuvre. «Ombres d'une vie de silence» est un recueil de poèmes de 149 pages publié l'année dernière aux Editions Stellamaris, en France, et vendu en librairie au prix de 25 euros (16 375 F. CFA).

Gaëtan Ngoua

La couverture du recueil

Le dernier fruit de l'ingéniosité de Gaëtan Ngoua renferme 144 poèmes, entre autres: «Pas le dur labeur», «Jusqu'au dernier cri», «Tous victimes», «Noble est ce métier», «Lève-toi Congo!», «Aux sources de mon bonheur», «La haine», «La vie, une sempiternelle école», «Sans rêve, point de rêves», «Vacuité des étoiles», «Ici Pool Malebo», «On ne perd pas d'aimer», «Imposture», «Radeau naufragé», «Toi Afrique», «Fils de malafoutier», «Rive gauche, rive droite», pour ne citer que ceux-là.

«Des rives du Congo, un feu s'allume glauque. Ses flammes sont des tambourins qui, dans le monde, ont fait un tour éclair, illuminant point par point ses sombres ilôts.

«Ombres d'une vie de silence» est dans ce sillage, le cri d'un homme heurté, au milieu d'un monde lugubre qui, par son chant, essaie de lever le doigt vers le ciel luisant, pour nommer les incartades de la vie. D'un beau sourire coule une savoureuse joie. C'est ma profession de foi. Et d'une fine joie naît un bonheur. Ne perdez pas votre temps dans des heurts! Il y a beaucoup mieux à faire, allez-y, vivez, ça se joue une seule fois.

Après, c'est trop tard. Mais ne vous faites pas trop fêtards. La vie n'a pas besoin de trop d'accessoires pour s'asseoir. Il suffit parfois d'un petit regard pour faire des brouillards.

Oui, il faut se battre. Mais sans se faire abattre», lit-on, à la quatrième page de couverture du livre.

Pour la petite histoire, Gaëtan Ngoua a vu le jour le 7 août 1970 à Kabala (Mbila-Komono), dans le département de la Lékoumou.

Diplômé supérieur en communication et en philosophie, l'auteur de «Ombres d'une vie de silence» est lauréat de trois prix littéraires: Prix Congo Emergent Awards, première édition spéciale du septennat 2008, catégorie: Prix Henri Lopès; Prix Orfèvre des mots du Grand collège de la Ballade des idées, saison 2009; 2e Prix international de poésie organisé par les Editions+, dans le cadre de la Première saison des lettres congolaises 2009.

Ses huit autres recueils de poèmes sont: «Rêves candides», «C'est urgent», «Mon doux peuple», «Ode pour mon enfance», «A la cueillette des voies lactées», «Sentiers d'espérance», «Bruits des lendemains», et «Mi-fleuve, mi-mer».

Véran Carrhol YANGA

LU POUR VOUS: «SI LE NOIR N'EST PAS CAPABLE DE TENIR DEBOUT, LAISSEZ-LE TOMBER...»

Un ouvrage aux relents afro-critiques de l'écrivain Venance Konan

«Si le Noir n'est pas capable de se tenir debout, laissez-le tomber. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas l'empêcher de se tenir debout», c'est la titraille du livre aux relents afro-critiques de l'écrivain-journaliste ivoirien Venance Konan, paru aux Editions Michel Lafon, le 8 mars 2018, à Paris, en France. Ce titre est on ne peut plus rébarbatif, au prime abord, mais, il est révélateur de la complexité de l'Afrique dans sa quête de développement et de positionnement dans le prisme de l'universalité. Sur les horizons qui ont guidé l'acte de cet essai critique, l'auteur estime que «lors d'un débat en Namibie, l'on en vint à la question de l'aide à l'Afrique. Celui qui posa la question fit remarquer que depuis plus de cinquante ans, une aide considérable a été accordée à l'Afrique, et pourtant la pauvreté ne fait qu'avancer, au lieu de reculer. *«Comment doit-on aider l'Afrique?»*, demanda-t-il.

Pour ma part, je répondis, en citant un poète africain-américain qui, dans les années 50, avait dit: *«Si le Noir n'est pas capable de se tenir debout, laissez-le tomber. Tout ce que je vous demande, c'est de l'empêcher de se tenir debout».*

Et j'ajoutai que *«puisque l'aide à l'Afrique ne lui permet pas de sortir de la pauvreté, et que plusieurs études menées par des économistes de renom ont démontré le côté nocif de l'aide à l'Afrique, la meilleure façon d'aider le continent noir serait peut-être d'arrêter de l'aider, et de laisser les Africains se débrouiller comme des adultes. Puisque le continent ne manquait ni de femmes et d'hommes intelligents, compétents dans tous les domaines, ni de richesses de tous ordres permettant aux populations de vivre décemment, et qu'il serait peut-être temps de laisser l'Afrique se prendre en charge toute seule. Personne ne m'applaudit lorsque je finis de parler…»*, disait-il.

Venance Konan

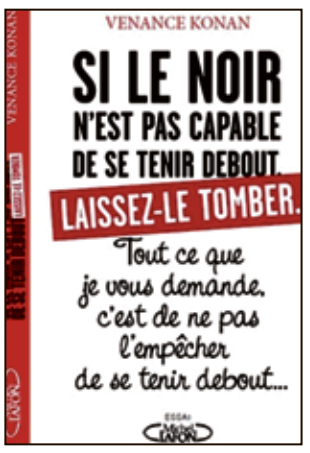

La couverture du livre

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Union européenne

Appel à propositions restreint
EuropeAid/167653/DD/ACT/CG

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance un appel à propositions pour renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits de l'Homme et l'amélioration de la gouvernance démocratique, dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH).

Les objectifs spécifiques du présent appel à propositions sont :
- Promouvoir et protéger les droits des personnes et des groupes vulnérables et des minorités ;
- Contribuer au respect des libertés fondamentales et de la dignité humaine ; - Améliorer la gouvernance démocratique, la redevabilité et la transparence.

Eligibilité (aperçu) :
* Les entités éligibles sont les organisations de la société civile.
* La durée initiale prévue d'une action ne peut pas être inférieure à 30 mois ni excéder 48 mois. Les actions doivent être mises en œuvre en République du Congo.
* Une préférence sera accordée (entre autres) aux actions présentées et coordonnées par des OSC congolaises, dans le but d'encourager l'appropriation locale. Les demandeurs chefs de file dont le lieu d'établissement n'est pas la République du Congo doivent agir avec au moins un codemandeur établi en République du Congo.

Le montant indicatif global disponible pour cet appel à propositions s'élève à environ 1,06 milliards de FCFA (1 619 171 EUR).

Le texte complet des lignes directrices à l'intention des demandeurs peut être consulté sur les sites Internet suivants :
* EuropeAid: https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&sea rchtype=RS&aofr=167653
* Délégation de l'Union européenne : https://eeas.europa.eu/delegations/congobrazzaville_fr

Date limite :
La date limite de soumission des Notes succinctes est fixée au 25/03/2020 à 23h00 (date et heure de Bruxelles). La Note succincte de présentation devra être soumise en ligne via PROSPECT.

Session d'Information :
Une session d'information sera organisée le 21/02/2020 à 9h00 à Brazzaville dans un lieu à communiquer ultérieurement. Elle sera ouverte au public sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire, il faut envoyer un courriel à l'adresse delegation-congo-brazzaville-call-forproposals@eeas.europa.eu avant le 17/02/2020, en indiquant nom, prénom, nationalité et adresse électronique des personnes qui y participeront, ainsi que le nom de leur organisation (max. deux participants par organisation).

NSIA ASSURANCES

Avis de recrutement des Hôtesses de Souscription d'Assurances (HSA)
NSIA Assurances recrute des Hôtesses de Souscription d'Assurances commissionnées non salariées, aux conditions suivantes pour ses agences de Brazzaville et Pointe-Noire :
1. Vous êtes dynamique et de bonne moralité
2. Vous êtes âgé de 24 ans ou plus
3. Vous êtes titulaire au minimum du BAC
4. Vous êtes immédiatement disponible et ne poursuivez pas des études actuellement.

Dossier à fournir :
-CV + copie du diplôme, une éventuelle attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial serait un atout ;
-Lettre de motivation ;
-2 lettres de recommandation de deux personnes se portant garantes de vous.

Date limite de dépôt des dossiers: vendredi 15 février 2020

Affichage liste de sélection : mardi17 février 2020
Début de la formation: jeudi 20 février 2020

Candidature sous pli fermé avec la mention «NSIA Assurances, recrutement des Hôtesses de Souscription d'Assurances (HSA)» à déposer aux adresses suivantes :

Brazzaville
1, avenue Cardinal Emile BIAYENDA, Angle rue sergent Malamine
(Face Mairie Centrale).
Tel : 06 633 64 21
Pointe-Noire
Rond-point KASSAI/Immeuble NBY
(Face CNSS)
Tél. : 05 547 80 16

FOOTBALL

Mobilisation autour des Diables-Rouges

«Proposez-moi un chronogramme de préparation des Diables-Rouges (A et A') dans un délai relativement court», a lancé le ministre des Sports et de l'éducation physique Hugues Ngouelondélé lors de la séance de travail qu'il a eue avec le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) conduit par son président Jean-Guy Blaise Mayolas, mardi 4 février dernier à son cabinet de travail.

Vainqueurs ou vaincus, les Diables-Rouges seront toujours source de soucis et d'agacement pour la FECOFOOT et le ministère des Sports qui en assurent conjointement la responsabilité. Deux matches importants, contre l'eSwatini, les attendent, les 26 mars à Brazzaville et 31 mars à Mbabane dans le cadre des troisième et quatrième journées des éliminatoires de la CAN 2021. De leur issue dépendra, en partie, la présence ou non du Congo à la phase finale au Cameroun. Des parties d'une telle envergure obéissent rarement à l'improvisation. Elles se préparent plutôt de longue date. Avec tout le sérieux nécessaire. Ainsi se justifie la séance de travail de mardi dernier.

Il y a en plus des éliminatoires de la CAN 2021, la phase finale du Championnat d'Afrique des nations (CHAN) réservé aux joueurs locaux qui se déroulera du 5 au 25 avril 2020 au Cameroun. Le Congo y sera présent pour la deuxième fois d'affilée.

Pour Médard Moussodia, premier vice-président de la FECOFOOT, un chronogramme de travail sputenu par des moyens permettra aux Diables-rouges A de sortir vainqueur à l'issue de leurs deux confrontations. Quant aux Diables-rouges locaux, il est prévu des matches de préparation contre le Cameroun, la RDC et le Rwanda, puis un stage bloqué, soit au Cameroun ou au Gabon, avant de rallier le Cameroun pour la phase finale.

Jean-Médard Didace Moussodia à la sortie de la séance de travail

Le ministre tient à ce que les Diables-rouges soient les meilleurs dans ces deux compétitions pour que le Congo puisse occuper une place de choix. *«Le gouvernement mettra tout en oeuvre pour que les Diables-Rouges se qualifient pour la phase finale de la CAN 2021, ainsi que les locaux pour une bonne prestation au Cameroun»*, a-t-il promis.

Pascal BIOZI KIMINOU

DISPARITION

François Bakana, président de la FECOGYM, est décédé

La mort a encore frappé le mouvement sportif congolais. En effet, François Bakana, président de la Fédération congolaise de gymnastique (FECOGYM) et deuxième vice-président du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC) nous a quittés. Il est décédé subitement mercredi 5 janvier 2020 au CHU de Brazzaville, des suites de maladie.

COMMUNIQUE

La Société Energie Electrique du Congo (E^2C), informe son aimable clientèle qu'en raison du retrait de l'exploitation de la turbine GT1 pour une inspection mineure du 11 au 16 février 2020, d'une part, et des travaux relatifs à l'inspection majeure de la turbine GT2 du 17 février au 03 avril 2020, d'autre part, à la Centrale Electrique du Congo (CEC), des perturbations seront observées dans la desserte en énergie électrique à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Energie Electrique du Congo rassure sa clientèle de la reprise normale de la desserte dès la fin des travaux.

ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO
REP. DU CONGO
Le Directeur Commercial
DIRECTION GENERALE

NOSTALGIE

N'Kouka ''Matins'': Diables-Noirs et SC Toulon, ç'a été sa vie

C'est incontestable: l'ancien footballeur professionnel Martin N'Kouka, dit ''Matins'', est de ceux qui comptaient au Congo et dans le championnat de France de division I des années 1980. Nous l'avons rencontré à la faveur de son récent séjour de trois semaines à Brazzaville. A 61 ans, il revient sur ses années passées à jouer au ballon rond, au mwana-foot, dans Diables-Noirs et au SC Toulon en France.

Martin N'Kouka pendant son séjour à Brazzaville

**N'Kouka ''Matins'', comment avez-vous atterri dans le monde du football?*

**Mes débuts sont ceux de tous les joueurs congolais. Je jouais d'abord au mwana-foot à Moungali, à l'esplanade des «Dix maisons», au sein de Chatler, en compagnie notamment de Justin Mvouayamadé et de Joseph Moundane. Nous étions les plaques tournantes de l'équipe. Ma génération est celle de Mouyabi ''Shaleur'' (Kotoko de Mfoa). J'étais déjà, à cette époque, supporter fervent des Diables-Noirs. Un jour, j'ai assisté au match-phare du championnat qui les avait opposés à l'Etoile du Congo conduite par Ndomba ''Géomètre''. La marque: 5-0 en faveur de l'encombrant rival stellien. J'en étais sincèrement catastrophé. Révolté, je me suis dit: plutôt que de rester dans mon coin à me morfondre, autant aller prendre une licence chez les Diables-Noirs.

**Comment étaient votre intégration et vos débuts?*

Sans temps mort ni perte de temps. A mon arrivée, j'ai trouvé des célébrités comme Mbemba ''Tostao'', Maxime Matsima, Dzabana ''Jadot'', Bikouri, etc. Certains étaient au crépuscule de leur carrière. Mais d'autres étaient de ma génération: les frères Bitambiki (Médard et Ben), Sadi ''Bleck'', Mounoundzi, Massamba ''Mams'', Mboungou ''Soum'', Wamba ''La Josée'', Matoméné, Bitémo, etc. Je n'ai pas tardé à faire la conquête du difficile public des Diables-Noirs.

**Quels étaient vos adversaires de taille?*

**Il y avait Patronage Sainte-Anne, CARA, Etoile du Congo. Chaque équipe avait ses vedettes consacrées: Malonga ''Kapata'', Aubin Kimbolo, Nkouori ''Pagnol'', Ebomoua, pour Patronage; Mamounoubala, Mbouta, Nganga-Mwivi, Lassy, Yanghat, Emmanuel Mboungou, etc., pour CARA; Ndomba, Okouo-Akaba, Ngatsono, Tsiélantsiéné, Bonazébi, Ngassébé, Fidissa, etc., pour Etoile du Congo. Nous livrions des derbys appréciés par le public. En 1976, j'ai gagné un titre de champion du Congo qui nous a ouvert le chemin de l'Afrique en 1977. Malheureusement Hafia FC de Guinée nous a éliminés au deuxième tour. En 1978, j'ai donné un coup de main à l'Inter Club, en Coupe des vainqueurs de coupe. MAHD d'Algérie nous a sortis au second tour. Je garde un bon souvenir de mon passage dans cette équipe où j'ai côtoyé des grands noms comme Moukila, Minga, Balékita et Ndolou, devenu général des FAC, etc.

**Après un passage éclair au Gabon, vous optez pour la France. Comment cela s'est-il passé?*

*Je pars de Brazzaville en octobre 1980. J'atterris à Salon de Provence, non loin de Marseille. J'y ai passé une saison. Or, les dirigeants du SC Toulon me supervisaient à mon insu. L'année d'après, ils m'ont approché et convoqué en bonne et due forme pour des essais qui ont été concluants. Il restait une formalité administrative à remplir: la confection du premier vrai contrat. J'ai signé d'abord comme stagiaire. Dans cette équipe, le souvenir d'un autre Congolais, Jean-Bertrand Claise Balékita ''Zézé'', était toujours présent. On ne me parlait que du bien de lui: un garçon excellent, très fort. C'était une grande fierté pour moi de savoir que mon aîné avait laissé de bons souvenirs.

**Comment les choses se sont-elles passées à Toulon?*

**J'étais logé à l'hôtel jusqu'au moment où les dirigeants m'ont trouvé un appartement. A mon arrivée, il n'y avait pas beaucoup de Congolais dans le foot français, excepté François M'Pelé et Roger Nzaba. Les autres sont arrivés bien après, à l'instar de Gaspard Ngouété, Ndomba, Mbama, Makita, Mouyabi ''Shaleur'', etc. Avec eux, on commençait à échanger au téléphone. J'ai marqué mon époque en laissant une bonne image. Aujourd'hui, partout où je passe les gens se souviennent de moi. Nous avons fait monter cette équipe de la D2 en D1 où j'ai évolué pendant trois saisons.

**Quels sont vos rapports avec les autres footballeurs congolais évoluant en France?*

**Les jeunes ne contactent pas les anciens pour prendre des renseignements. Et très souvent, ils sont mal orientés. Et parfois, on leur fait signer des contrats fictifs, ce qui les met souvent en difficulté. Pas surprenant qu'un matin, certains se retrouvent à la rue.

**Votre carrière, c'est aussi l'équipe nationale. Le souvenir du match Congo-Zaïre de 5 à 2 vous revient-il à la mémoire?*

**C'est toujours un énorme plaisir de porter les couleurs de l'équipe nationale et de les honorer. Nous avions été les ambassadeurs de ce pays pendant des années, malheureusement quand on rentre au bercail les gens ne pensent pas à nous. Beaucoup de personnes que j'ai rencontrées ont été traumatisées par la tournure de ce match contre le Zaïre. De même que nous qui étions venus le jouer. Il est incompréhensible de faire venir des joueurs de loin, qui ont beaucoup d'expérience comme moi qui jouais en France en D1 ou Ngouété en D2, pour les laisser sur le banc de touche et finalement ramasser un 5-2. Je n'ai jamais compris cela! J'étais le meilleur ailier de France; une référence. Tout le monde le savait ici. Malheureusement, nous avions vu ce qui s'était passé. Le Congo est quand même une grande nation de football. Je ne dénigre pas les joueurs locaux. Mais quand on fait venir les joueurs de l'extérieur, il faut compter sur eux. Au match retour, on a montré ce qu'on valait; le résultat de 0-0 en est une preuve.

**Les Diables-Rouges ne participent presque plus à la CAN. Votre avis?*

** Nous étions au-dessus de nombreux pays, mais avons régressé. Je regarde parfois les éliminatoires, et à l'arrivée le Congo est absent de la phase finale. J'entends souvent les gens dire: et pourtant le Burkina est présent. Je pense qu'il nous faut une bonne organisation et un changement radical de mentalité pour espérer voir notre football progresser vraiment.

**Pour terminer, que devenez-vous?*

On ne peut malheureusement pas toujours jouer au foot. Je suis à la retraite depuis longtemps. J'entraînais les petits de 11 ans à Toulon, mais j'ai arrêté parce que ça commençait à me souler. En prenant de l'âge, il faut avoir un temps de repos. Je me consacre désormais à mon travail à la mairie de Toulon et à mes cinq petits-enfants. Je ne regrette rien, j'ai fait une carrière professionnelle intéressante, même si financièrement je ne gagnais pas grand-chose. J'ai pu quand même faire des choses. De temps à autre, quand l'occasion se présente, je joue des matches avec mes anciens coéquipiers, surtout quand il s'agit de ceux organisés par les associations caritatives.

Entretien réalisé par AP MASSAMBA & LS MAKOUMBOU

BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Votre
Eau Familiale !
Vival
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11